

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PLAN D' ACTIONS

Plan Climat Air Energie Territorial Contrat d'Objectifs Territorial Contrat de Relance et de Transition Écologique

Rapport

Réf : CICENE213167 / GU1600000

MARA / DSA

24/11/2023



GINGER
BURGEAP

AERE
Alternatives pour l'énergie, les énergies renouvelables et l'environnement

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PLAN D' ACTIONS

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	24/11/2023	01	Etienne DAVIET	Manuel RAQUIL	David SACOTTE

Numéro de contrat :	Réf : CICE213167 / GU160000 / GU1600000
Numéro d'affaire :	A28011
Domaine technique :	ER07

BURGEAP Activité ICE • 143 avenue de Verdun – 92442 Issy les Moulineaux Cedex
Tél. 33 (0) 1 46 10 25 70
burgeap.@groupeginger.com

SOMMAIRE

1.	Rappel sur les éléments attendus pour les 3 démarches : PCAET, COT, CRTE	4
1.1.1	Contenu réglementaire du programme d'actions du Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET)	4
1.1.2	Attendus pour le programme d'actions du Contrat d'Objectif Territorial (COT)	4
1.1.3	Attendus pour le programme d'actions du Contrat de Relance pour la Transition Ecologique (CRTE)	4
2.	Processus d'élaboration du programme d'actions	5
3.	Présentation générale du plan d'actions pour les transitions de la CACL	5
4.	Dispositif de suivi et évaluation	9
4.1	Outil de suivi	9
4.2	Organisation du suivi au sein de la CACL.....	10
5.	Fiches action	11

TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des 41 actions du plan d'actions pour les transitions de la CACL (en italique : actions spécifiques CRTE)	6
---	---

FIGURES

Figure 1 : Visualisation de la progression de l'indicateur "Label territoire Numérique" sur Territoires en Transitions	9
Figure 2 : Visualisation de l'avancement des actions sur Territoires en Transitions	9

1. Rappel sur les éléments attendus pour les 3 démarches : PCAET, COT, CRTE

Par la conduite des 3 démarches, Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET), Contrat d'Objectif Territorial (COT) et Contrat de Relance pour la Transition Écologique (CRTE), la CACL a souhaité définir une stratégie et un plan d'actions intégrés des transitions (énergétique, écologique, économique et sociale), portant sur le territoire de la CACL et sur le fonctionnement interne de la collectivité.

1.1.1 Contenu réglementaire du programme d'actions du Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET)

Encadré par le Code de l'environnement (Articles [L229-26](#) et [R229-51](#)), le programme d'actions du PCAET doit définir « des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques », et préciser « les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées ». Il doit porter sur l'ensemble des secteurs d'activité afin notamment « d'améliorer l'efficacité énergétique, [...], d'augmenter la production d'énergie renouvelable, [...], de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique ».

En outre, conformément à [l'article 85](#) de la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 la CACL est concernée par l'obligation d'intégrer à son PCAET un programme d'actions spécifique sur la qualité de l'air. Un rapport spécifique détaille la manière dont cette obligation a été prise en compte par la CACL.

Le PCAET ayant une durée de 6 ans, le programme d'actions s'échelonne également sur cette durée.

1.1.2 Attendus pour le programme d'actions du Contrat d'Objectif Territorial (COT)

Encadrée par la Convention de partenariat co-signée par la Direction territoriale de l'ADEME en Guyane et la CACL, le programme d'actions du COT doit comprendre des actions permettant à la CACL de progresser dans les référentiels Climat-Air-Energie (CAE) et Économie Circulaire (ECi) de l'ADEME et d'atteindre les objectifs définis par cette convention.

1.1.3 Attendus pour le programme d'actions du Contrat de Relance pour la Transition Écologique (CRTE)

Encadrée par la Convention de partenariat co-signée par l'État et la CACL, le programme d'actions du Contrat de Relance pour la Transition Écologique (CRTE) doit comprendre des actions sur des thématiques de la transition écologique et socio-économique, prévues dans la Circulaire n°6231-SG du 20 novembre 2020 relative à élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

2. Processus d'élaboration du programme d'actions

Consciente que le succès d'une démarche de transition aussi large passe par une bonne appropriation et le développement d'une culture commune, la CACL a souhaité une large contribution des acteurs du territoire en vue d'alimenter sa stratégie des transitions et le programme d'actions associé.

Ainsi, différentes formes et modalités de contribution ont été proposées dans le cadre d'une concertation préalable, conformément à l'article L.121-17 du code de l'environnement, organisée selon des modalités librement fixées, et dans le respect des articles L.121-16 et R.121-19 et suivants de ce même code.

Le dispositif de concertation suivi comprenait notamment les modalités suivantes :

- Des ateliers thématiques en octobre 2022 et février 2023 avec des acteurs préalablement identifiés afin de présenter les éléments du diagnostic validés par le Comité de pilotage et de recueillir des pistes d'actions pour répondre aux enjeux identifiés ;
- Un sondage à destination des habitants du territoire en avril 2023 pour connaître leurs souhaits et priorités sur les enjeux identifiés, aboutissant au recueil de réponses de 145 habitants et l'identification d'enjeux prioritaires et 70 propositions ;
- Un sondage à destination des élus communaux et communautaires en mai 2023, pour connaître leurs souhaits et priorités sur les enjeux identifiés, aboutissant au recueil de réponse de 25 élus de la CACL et l'identification d'enjeux prioritaires ;
- Une consultation des agents communaux pour faire remonter les actions et projets pouvant s'inscrire dans le plan d'actions ;
- La validation des axes et orientations stratégiques structurant le programme d'actions en Comité de pilotage le 12 juin 2023, puis en assemblée plénière le 7 juillet 2023 ;
- Des échanges écrits et oraux réguliers avec les services de la CACL et les partenaires concernés par les actions proposer pour les hiérarchiser et en définir le contenu ;
- La restitution et la validation du plan d'actions PCAET-CRTE-COT ainsi élaboré, par le Comité de pilotage du 30 octobre 2023, puis par assemblée plénière le 15 décembre 2023.

3. Présentation générale du plan d'actions pour les transitions de la CACL

Le plan d'actions pour les transitions de la CACL comporte **41 actions** structurées autour des **6 axes stratégiques** suivants :

- I. **S'organiser et devenir un exemple**
- II. **Favoriser l'autonomie du territoire**
- III. **Améliorer le bâti et construire une ville durable et agréable**
- IV. **Impliquer les acteurs du territoire dans les transitions**
- V. **S'adapter au changement climatique et devenir résilient**
- VI. **Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur**

Ces axes stratégiques (également présentés dans le rapport de présentation de la stratégie) sont déclinés en un total de **17 orientations** (soit environ 3 à 4 orientations par axe).

Les **41 actions** sont présentées dans le Tableau 1. La grande majorité d'entre elles couvrent des thématiques environnementales et sont à ce titre intégrées dans les 3 démarches. Il est à noter que les 3 actions liées au numérique ou à des problématiques sociales (1.1.4, 1.3.2 et 3.1.1) sont spécifiques au CRTE et sont à ce titre identifiées en italique dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Liste des 41 actions du plan d'actions pour les transitions de la CACL (en italique : actions spécifiques CRTE)

Axe 1. S'organiser et devenir un exemple	
Orientation 1.1. Mettre en place une gouvernance écoresponsable en faveur des transitions	
1.1.1	Concourir aux labels Climat Air Énergie et Économie Circulaire
1.1.2	Définir et mettre en œuvre un Plan de sobriété
1.1.3	Former et Sensibiliser les élus des collectivités
1.1.4	<i>Maintenir le label Territoire Numérique à 5@</i>
1.1.5	Mettre en œuvre un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)
1.1.6	Mettre en œuvre une stratégie d'achats publics responsables par la création d'un clausier
Orientation 1.2. Optimiser et réduire les consommations d'énergie du patrimoine public	
1.2.1	Isoler les bâtiments communaux
1.2.2	Rénover le parc d'éclairage public communal et intercommunal
1.2.3	Rénover l'éclairage extérieur des équipements sportifs communaux
Orientation 1.3. Accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans les transitions	
1.3.1	Mettre en place et pérenniser le dispositif Conseil en Énergie Partagé
1.3.2	<i>Mettre en place un service commun innovation numérique et des systèmes d'information</i>
1.3.3	Mettre en œuvre une centrale d'achat
Axe 2. Favoriser l'autonomie du territoire	
Orientation 2.1. Favoriser le développement et l'utilisation des ressources locales	
2.1.1	Utiliser des matériaux de construction locaux et biosourcés
Orientation 2.2. Valoriser les déchets au niveau local	
2.2.1	Favoriser le compostage et la valorisation énergétique des déchets
Orientation 2.3. Développer la production d'énergie renouvelable	
2.3.1	Installer des ombrières parking photovoltaïques sur le territoire
2.3.2	Pratiquer l'autoconsommation photovoltaïque sur les sites de la CACL
2.3.3	Réaliser un cadastre solaire dynamique avec mise en place de prime pour l'installation de solaire photovoltaïque

Orientation 2.4. Étudier le potentiel de filières alternatives locales : biocarburant, hydrogène, biogaz...	
2.4.1	Étudier le potentiel de filières alternatives locales : biocarburant, hydrogène, biogaz...
Axe 3. Améliorer le bâti et construire une ville durable et agréable	
Orientation 3.1. Œuvrer pour un habitat plus sobre, accessible et confortable	
3.1.1	<i>Redynamiser les politiques d'accession sociale à la propriété</i>
3.1.2	Soutenir les démarches de maîtrise de l'énergie dans les logements par la sobriété et le bioclimatisme
Orientation 3.2. S'inscrire dans une démarche ville durable, dynamique et sûre	
3.2.1	Adopter un urbanisme commercial plus attractif
3.2.2	Instaurer un processus de labélisation pour les acteurs du secteur touristique engagés dans une démarche de préservation de l'environnement
3.2.3	Mettre en cohérence la politique foncière dans l'agriculture
Orientation 3.3. Faire de la CACL un smart-territoire	
3.3.1	Mettre en place un système numérique avec capteurs : risques inondations, ramassage des déchets, suivi des transports en commun, etc.
Axe 4. Impliquer les acteurs du territoire dans les transitions	
Orientation 4.1. Sensibiliser, communiquer et former à la transition écologique et solidaire	
4.1.1	Organiser des ateliers écocitoyens mieux consommer
4.1.2	Sensibiliser à l'éco-consommation et à l'achat avec ses propres contenants
4.1.3	Sensibiliser à la diminution des emballages produits à la source
Orientation 4.2. Réduire les déchets et favoriser le réemploi, la réparation et la réutilisation	
4.2.1	Favoriser le réemploi, la réparation et la réutilisation
Orientation 4.3. Renforcer les modes alternatifs pour réduire l'usage de la voiture thermique	
4.3.1	Favoriser la mobilité décarbonée et faibles émissions
4.3.2	Favoriser la pratique du transport multimodal sur le territoire
4.3.3	Renforcer les modes alternatifs doux à la voiture : marche et vélo
Orientation 4.4. Diminuer les besoins en déplacement	
4.4.1	Développer des solutions d'optimisation des déplacements
4.4.2	Renforcer l'équilibre des pôles générateurs de déplacements

Axe 5. S'adapter au changement climatique et devenir résilient	
Orientation 5.1. Préserver et protéger la biodiversité locale et la ressource en eau	
5.1.1	Mettre en place un Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI)
5.1.2	Réduire l'utilisation de l'eau potable
Orientation 5.2. Réduire la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques	
5.2.1	Adapter le bâti existant ou nouveau aux risques d'inondation
5.2.2	Développer des aménagements végétalisés pour les canaux urbains
5.2.3	Utiliser des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales pour limiter l'imperméabilisation des sols
Orientation 5.3. Développer une économie durable et inclusive	
5.3.1	Amorcer la décarbonation des activités
5.3.2	Financer des projets de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) par le Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL)
Axe 6. Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur	
6.1.1	Mettre en place un partenariat entre la CACL et ATMO Guyane

Chaque action fait l'objet d'une fiche action en décrivant les objectifs, le contenu, les modalités de mise en œuvre (acteurs, calendrier, coût et financement...) ainsi que les indicateurs et actions des référentiels Climat-Air-Energie (CAE) et Économie Circulaire (ECi) utilisés dans le cadre du COT en lien avec l'action.

Ces fiches action sont présentées à la suite de ce rapport et sont également saisies sur la plateforme en ligne Territoires en Transitions de l'ADEME (<https://app.territoiresentransitions.fr>) sur laquelle les référentiels CAE et ECi sont renseignés.

4. Dispositif de suivi et évaluation

4.1 Outil de suivi

La plateforme Territoires en Transitions de l'ADEME sera utilisée comme outil de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions pour les transitions de la CACL.

Le suivi sera ainsi réalisé en mettant à jour régulièrement les fiches action (notamment leur statut d'avancement) et les valeurs des indicateurs associés. La plateforme propose des synthèses graphiques permettant de visualiser directement la progression des indicateurs, des actions, etc. (voir Figure 1 et Figure 2), ce qui facilite le suivi. L'outil est en constante évolution, de nouvelles fonctionnalités seront donc régulièrement développées.

Label Territoire Numérique

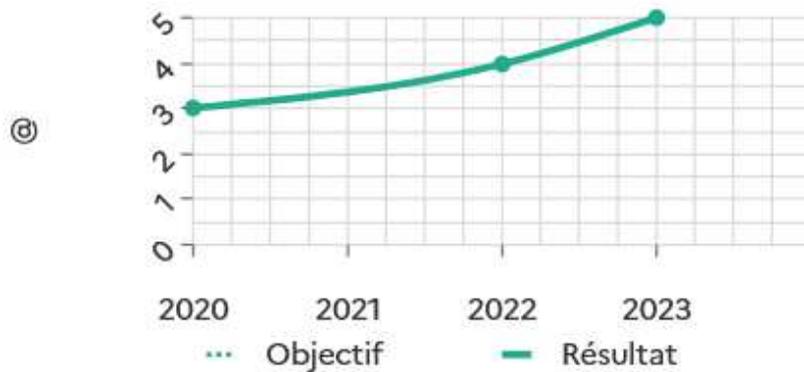


Figure 1 : Visualisation de la progression de l'indicateur "Label territoire Numérique" sur Territoires en Transitions

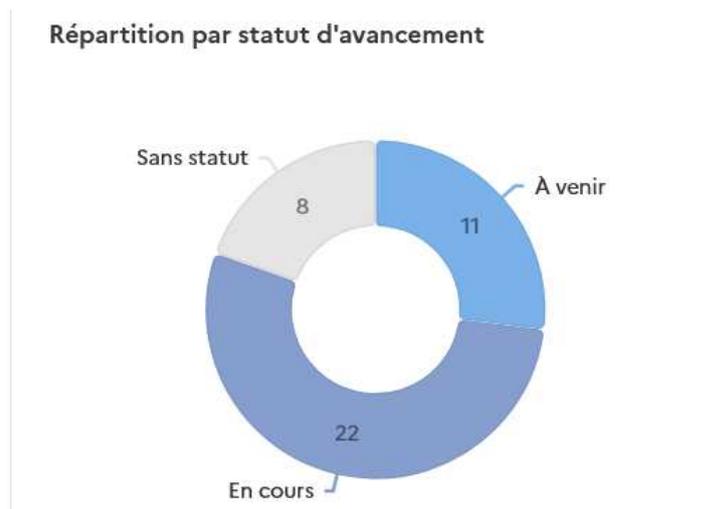


Figure 2 : Visualisation de l'avancement des actions sur Territoires en Transitions

4.2 Organisation du suivi au sein de la CACL

Le chargé de mission référent pour le PCAET, le CRTE et le référentiel CAE du COT et référent pour le référentiel ECi du COT seront en charge d'assurer ce suivi de manière régulière (a minima tous les 6 mois).

Dans cette logique, le Comité de pilotage constitué pour l'élaboration du PCAET/COT/CRTE se réunira au moins une fois par an pour faire le point sur l'avancement de la démarche et décider d'éventuelles actions correctives pour permettre à la CACL d'avancer au lieux.

Dans le cadre du COT, le conseiller financé par l'ADEME assurera un suivi de la mise en œuvre de la démarche jusqu'en 2026 et l'audit final qui permettra d'évaluer la progression de la CACL dans les référentiels du COT (CAE, ECi). Ce suivi se concrétisera notamment par une visite annuelle et par la mise à jour des référentiels avant l'audit final.

4.3 Les exercices évaluatifs du PCAET : l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale

Conformément à la réglementation, l'évaluation du PCAET de la CACL sera réalisée en 2 temps. Ainsi, l'évaluation à mi-parcours sera lancée au terme des 3 premières années de mise en œuvre du programme d'actions. Son organisation et les objectifs de ce premier temps d'évaluation seront définis au moins un an avant son lancement, afin d'assurer sa pleine réalisation. L'évaluation de mi-parcours aura pour principal objectif d'analyser la trajectoire suivie par le PCAET et, le cas échéant, de redéfinir ses objectifs pour assurer l'atteinte des objectifs.

Pour ce faire, l'analyse des indicateurs sera fondamentale pour évaluer le niveau d'atteinte des objectifs chiffrés du PCAET (analyse des indicateurs d'impacts ou indicateurs stratégiques au regard des objectifs). Cet exercice d'évaluation s'appuiera également sur les résultats du suivi mené annuellement (analyse des indicateurs d'actions ou indicateurs opérationnels), pour expliquer et contextualiser ces résultats. Un second temps d'évaluation sera réalisé au terme des 6 ans de mise en œuvre du programme d'actions. Son organisation et les objectifs d'évaluation poursuivis seront également définis au moins un an avant son lancement afin d'assurer sa concrétisation. Le mode opératoire sera similaire au précédent exercice évaluatif mais sera cette fois mené dans l'optique de décider d'une éventuelle révision du PCAET.

FICHES ACTION

Fiches action

AXE 1 - S'ORGANISER ET DEVENIR UN EXEMPLE	13
Orientation 1.1 - Mettre en place une gouvernance écoresponsable en faveur des transitions	13
1.1.1. Concourir aux labels Climat Air Énergie et Économie Circulaire.....	14
1.1.2. Définir et mettre en œuvre un Plan de sobriété	16
1.1.3. Former et Sensibiliser les élus des collectivités	18
1.1.4. Maintenir le label Territoire Numérique à 5@.....	20
1.1.5. Mettre en œuvre un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)	22
1.1.6. Mettre en œuvre une stratégie d'achats publics responsables par la création d'un clausier	24
Orientation 1.2 - Optimiser et réduire les consommations d'énergie du patrimoine public	26
1.2.1. Isoler les bâtiments communaux	27
1.2.2. Rénover le parc d'éclairage public communal et intercommunal	29
1.2.3. Rénover l'éclairage extérieur des équipements sportifs communaux	31
Orientation 1.3 - Accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans les transitions	33
1.3.1. Mettre en place et pérenniser le dispositif Conseil en Énergie Partagé	34
1.3.2. Mettre en place un service commun innovation numérique et des systèmes d'information	36
1.3.3. Mettre en œuvre une centrale d'achat	38
AXE 2 - FAVORISER L'AUTONOMIE DU TERRITOIRE	40
Orientation 2.1 Favoriser le développement et l'utilisation des ressources locales	40
2.1.1. Utiliser des matériaux de construction locaux et biosourcés	41
Orientation 2.2 - Valoriser les déchets au niveau local.....	44
2.2.1. Favoriser le compostage et la valorisation énergétique des déchets	45
Orientation 2.3 - Développer la production d'énergie renouvelable.....	47
2.3.1. Installer des ombrières parking photovoltaïques sur le territoire	48
2.3.2. Pratiquer l'autoconsommation photovoltaïque sur les sites de la CACL	50
2.3.3. Réaliser un cadastre solaire dynamique avec mise en place de prime pour l'installation de solaire photovoltaïque.....	52
Orientation 2.4 - Étudier le potentiel de filières alternatives locales : biocarburant, hydrogène, biogaz... ..	54
2.4.1. Etudier le potentiel de filières alternatives locales : biocarburant, hydrogène, biogaz.....	55
AXE 3 - AMÉLIORER LE BÂTI ET CONSTRUIRE UNE VILLE DURABLE ET AGRÉABLE.....	57
Orientation 3.1 - Œuvrer pour un habitat plus sobre, accessible et confortable.....	57
3.1.1. Redynamiser les politiques d'accession sociale à la propriété.....	58
3.1.2. Soutenir les démarches de maîtrise de l'énergie dans les logements par la sobriété et le bioclimatisme	60
Orientation 3.2 - S'inscrire dans une démarche ville durable, dynamique et sûre	62

3.2.1. Adopter un urbanisme commercial plus attractif.....	63
3.2.2. Instaurer un processus de labélisation pour les acteurs du secteur touristique engagés dans une démarche de préservation de l'environnement.....	65
3.2.3. Mettre en cohérence la politique foncière dans l'agriculture.....	67
Orientation 3.3 - Faire de la CACL un smart-territoire	69
3.3.1. Mettre en place un système numérique avec capteurs : risques inondations, ramassage des déchets, suivi des transports en commun, etc.....	70
AXE 4 - IMPLIQUER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS LES TRANSITIONS	72
Orientation 4.1 - Sensibiliser, communiquer et former à la transition écologique et solidaire	72
4.1.1. Organiser des ateliers écocitoyens mieux consommer	73
4.1.2. Sensibiliser à l'éco-consommation et à l'achat avec ses propres contenants.....	75
4.1.3. Sensibiliser à la diminution des emballages produits à la source	77
Orientation 4.2 - Réduire les déchets et favoriser le réemploi, la réparation et la réutilisation	79
4.2.1. Favoriser le réemploi, la réparation et la réutilisation	80
Orientation 4.3 - Renforcer les modes alternatifs pour réduire l'usage de la voiture thermique	82
4.3.1. Favoriser la mobilité décarbonée et faible émission.....	83
4.3.2. Favoriser la pratique du transport multimodal sur le territoire	85
4.3.3. Renforcer les modes alternatifs doux à la voiture : marche et vélo.....	87
Orientation 4.4 - Diminuer les besoins en déplacement	89
4.4.1. Développer des solutions d'optimisation des déplacements	90
4.4.2. Renforcer l'équilibre des pôles générateurs de déplacements.....	92
AXE 5 - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DEVENIR RÉSILIENT	94
Orientation 5.1 - Préserver et protéger la biodiversité locale et la ressource en eau.....	94
5.1.1. Mettre en place un Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI)	95
5.1.2. Réduire l'utilisation de l'eau potable	97
Orientation 5.2 - Réduire la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques	99
5.2.1. Adapter le bâti existant ou nouveau aux risques d'inondation.....	100
5.2.2. Développer des aménagements végétalisés pour les canaux urbains	102
5.2.3. Utiliser des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales pour limiter l'imperméabilisation des sols	104
Orientation 5.3 - Développer une économie durable et inclusive	106
5.3.1. Amorcer la décarbonation des activités	107
5.3.2. Financer des projets de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) par le Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL)	109
AXE 6 - AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR*	111
6.1.1. Mettre en place un partenariat entre la CACL et ATMO Guyane	112

AXE 1 - S'ORGANISER ET DEVENIR UN EXEMPLE

**Orientation 1.1 - Mettre en place une gouvernance
écoresponsable en faveur des transitions**

1.1.1. Concourir aux labels Climat Air Énergie et Économie Circulaire

1. S'organiser et devenir un exemple > 1.1 Mettre en place une gouvernance écoresponsable en faveur des transitions

Statut

En cours

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Dynamiser le territoire et l'insérer davantage dans la transition écologique
- Être un démonstrateur local et national de bonnes pratiques

Description de l'action

À travers le Contrat d'Objectif Territorial entre l'ADEME et la CACL, cette dernière s'est engagée dans le programme Territoire Engagés Transition Ecologique qui comporte deux référentiels : Climat Air Energie et Economie Circulaire. La CACL souhaite renforcer cet engagement et viser l'obtention des deux labels qui découlent de ces référentiels.

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Grand public et associations, public scolaire, acteurs économiques partenaires, autres collectivités du territoire, élus locaux, agents	CACL	ADEME, 6 communes de la CACL	Denis FOUCHIER, Sandrine CHOCHO	DGA PRI/Energie	Michel DUBOILLÉ, Thierry ELIBOX

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financements
/	Autofinancement	/	/

Calendrier

- 07/2023 : Nomination d' élu référent Economie Circulaire
- Fin 2023 : Proposition et nomination d' élu référent Climat Air Energie + Respect des conditions de la 1ère étoile
- 03/24 : Actions permettant d'atteindre l' étoile suivante, inscrites au budget
- 2024 : Suivi des actions
- 2025 - 202X : reproduire les deux dernières étapes

Indicateurs

- Budget énergie (bâtiments, véhicules, éclairage public)
- Production et consommation d' énergie renouvelable du territoire
- Production d' énergie renouvelable / consommation énergétique
- Consommation annuelle d' énergie des véhicules (total, par agent, par km)
- Budget climat-air-énergie (total, par habitant)
- Budget Économie Circulaire
- Consommation d' énergies fossiles / consommation d' énergies renouvelables

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 1.1.1 - Définir la vision, les objectifs et la stratégie Climat-Air-Énergie
- CAE 1.1.1.1 - Formaliser la vision et les engagements
- CAE 1.1.1.5 - Décliner la stratégie climat-air-énergie de manière opérationnelle en cohérence avec les objectifs
- CAE 1.1.1.6 - Diffuser la vision, les objectifs et la stratégie Climat-Air-Énergie
- CAE 1.1.1.7 - Évaluer et valoriser les résultats de cette politique climat-air-énergie
- CAE 1.2.3.2 - Mettre en œuvre une politique locale de prévention et de gestion des déchets ambitieuse et tournée vers l' économie circulaire
- CAE 5.2.1 - Financer la politique Climat Air Energie et réaliser une évaluation climat du budget
- ECi 1.1.4 - Adopter une stratégie et un programme d' actions Économie Circulaire
- ECi 1.2.3 - Intégrer l' économie circulaire dans les politiques territoriales
- ECi 1.3 - Suivre, évaluer et améliorer le déploiement de la politique Économie Circulaire
- ECi 3.2.2 - Intégrer des dispositions relevant de l' économie circulaire

1.1.2. Définir et mettre en œuvre un Plan de sobriété

1. S'organiser et devenir un exemple > 1.1 Mettre en place une gouvernance écoresponsable en faveur des transitions

Statut

À venir

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Faire de la CACL une collectivité sobre
- Optimiser les flux internes
- Développer des marchés plus durables avec des entreprises et prestataires attentifs au développement durable

Description de l'action

A l'instar du Plan de sobriété de l'Etat, la CACL souhaite s'engager dans la rédaction d'un plan de Sobriété adapté à la collectivité. Plusieurs mesures phares seront alors déterminées pour traiter toutes les thématiques :

- réduction des consommations - maîtrise du rafraichissement et de la climatisation <26°c
- amélioration de la gestion de la flotte de véhicule pour réduire les consommations
- sensibilisation des usagers des bâtiments
- passation de marchés plus vertueux et durables
- suppression des sources de consommations inutiles dans les bureaux (hors cafétéria) : frigo, cafetière, théière, micro-onde, etc...

Ce plan de sobriété permettra à la CACL d'être exemplaire, et d'être un démonstrateur local de bonnes pratiques. Une fois adopté, un critère de sélection lors des consultations pour les marchés publics sera rajouté et permettra d'évaluer les candidats sur leur propre plan de sobriété.

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Agents, collectivité, acteurs économiques	CACL	ADEME	Denis FOUCHIER	DGA PRI/Energie	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financements
/	Autofinancement	/	/

Calendrier

- Novembre 2023 : rédaction du plan de sobriété
- Décembre 2023-Février 2024 : validation du plan de sobriété par la Direction
- Février-Mars 2024 : Validation en Assemblée Plénière
- Avril-Mai 2024 : Insertion d'un critère dans les consultations concernant le plan de sobriété des candidats, communication sur le plan de sobriété de la CACL sur le site internet de l'intercommunalité

Indicateurs

- Consommation énergétique des bâtiments publics
- Consommation énergétique territoriale (chaleur, électricité, tertiaire, déchets, industrie)
- Consommation de l'éclairage public
- Consommation d'eau
- Production d'énergie renouvelable / consommation énergétique
- Achats publics avec considération environnementale
- Consommation énergétique finale annuelle (totale, par habitant)
- Consommation d'énergies fossiles / consommation d'énergies renouvelables

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 2.2.1.1 - Mettre en place des actions de sobriété pour limiter les besoins en chauffage et climatisation
- CAE 2.2.2.1 - Mettre en place des actions de sobriété pour limiter les besoins en électricité
- CAE 2.3.1.2 - Mettre en place des actions de sobriété sur l'éclairage public en priorité
- CAE 5.2.2.3 - Faire usage de sobriété pour éviter certains achats
- ECi 3.3 - Soutenir et accompagner la consommation responsable et la sobriété des acteurs du territoire
- ECi 3.3.1 - Communiquer et sensibiliser à la consommation responsable et à la sobriété
- ECi 3.3.2 - Promouvoir et lancer au sein de la collectivité une dynamique relative à la consommation responsable et à la sobriété
- ECi 3.3.3 - Agir pour la consommation responsable et la sobriété dans le cadre de ses compétences
- ECi 3.3.4 - Accompagner les acteurs externes sur des actions de consommation responsable et de sobriété

1.1.3. Former et Sensibiliser les élus des collectivités

1. S'organiser et devenir un exemple > 1.1 Mettre en place une gouvernance écoresponsable en faveur des transitions

Statut

À venir

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Former et sensibiliser la totalité des élus du territoire
- Créer une équipe d'élu en charge de la transition écologique, ou a minima avoir un référent transition écologique par collectivité
- Renforcer le portage politique de cette thématique
- Dynamiser les démarches de transition

Description de l'action

Pour renforcer le portage politique, il est prévu de sensibiliser et former les élus à la thématique de la transition écologique, en se concentrant sur deux volets : Climat Air Énergie et Économie Circulaire et Déchet. Ces premières formations devraient permettre de donner les bases et le vocabulaire nécessaire pour mieux assimiler et comprendre les enjeux de la transition écologique. Par la suite, il est prévu des formations sur la mise en place d'une politique durable ou encore sur le portage/suivi de démarches de transition écologique (COT, PCAET, CRTE, etc.).

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Elus locaux	CACL	ADEME, 6 communes de la CACL	Denis FOUCHIER	DGA PRI/Energie	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financier 2	Montant 2	Financements
20 000 €	Autofinancement	/	ADEME	/	Programme OPTIFORMATION de l'ADEME à utiliser

Calendrier

- 2023 : échanges avec Jules BASSINET de l'ADEME pour organiser et mettre en place des formations OPTIFORMATION à destination des élus
- Fin 2023 : fixer la date des deux premières formations
- >2024 : 2 formations/an

Indicateurs

- Budget communication/sensibilisation climat-air-énergie
- Formation Économie Circulaire

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 1.1.1 - Définir la vision, les objectifs et la stratégie Climat-Air-Énergie
- CAE 1.1.1.1 - Formaliser la vision et les engagements
- CAE 4.1.1.2 - S'organiser pour mener une politique d'information et de sensibilisation sur la mobilité durable
- CAE 5.1.3.2 - Formaliser le plan de formation/sensibilisation des agents et des élus
- CAE 5.1.3.4 - Mettre en œuvre le plan de formation/sensibilisation climat-air-énergie
- CAE 5.1.3.6 - Evaluer et valoriser l'efficacité des actions de formation et de mobilisation
- CAE 6.4.2.1 - Sensibiliser élus, services et acteurs du territoire aux enjeux liés à la forêt et aux espaces boisés
- CAE 6.5.3.4 - Pérenniser et massifier la sensibilisation
- ECi 3.3.1 - Communiquer et sensibiliser à la consommation responsable et à la sobriété
- ECi 3.6.1 - Sensibiliser et former
- ECi 5.2.1 - Informer, sensibiliser et former les autres collectivités de son territoire

1.1.4. Maintenir le label Territoire Numérique à 5@

1. S'organiser et devenir un exemple > 1.1 Mettre en place une gouvernance écoresponsable en faveur des transitions

Statut

En cours

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Dynamiser le territoire et l'intégrer davantage dans la transition numérique
- Avoir une vision globale de tous les projets menés par la collectivité en termes d'Internet citoyen
- Développer des projets en lien avec les besoins des habitants
- Favoriser l'innovation, l'employabilité, le développement économique et l'attractivité du territoire
- Améliorer la qualité de vie quotidienne, renforcer la volonté d'aller vers la notion de territoire durable
- Donner de la visibilité aux projets menés par l'Agglo auprès des autres collectivités à l'échelle nationale

Description de l'action

En 2023, la CACL a obtenu la plus haute distinction du label « Territoire Internet », soit « 5 @ » à l'instar des étoiles utilisées dans les systèmes de notation. Ce label permet d'évaluer et de faire reconnaître la mise en œuvre d'un Internet local citoyen. Toute collectivité participante s'engage dans le mouvement de l'internet public et citoyen français. 3@ en 2020, puis 4@ en 2022 pour obtenir 5@ en 2023 en répertoriant plus de 79 fiches actions. La CACL souhaite maintenir ce niveau dans les années à venir renforçant son engagement pour favoriser l'administration, l'innovation et l'inclusion numérique sur son territoire. Parmi les initiatives répertoriées figuraient :

- L'élaboration d'un Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN)
- Le déploiement de capteurs et d'objets connectés
- Le portail pour les démarches citoyennes en ligne
- La mise en place du dispositif Pass Numérique
- Et bien d'autres projets.

Le Label national Territoires, Villes et Villages Internet se décompose en 4 thèmes :

- Démocratie & services publics
- Vivre ensemble (renforcement de la cohésion sociale, qualité de la vie quotidienne, solidarités et santé publique, territoire durable)
- Partage des connaissances
- Création de richesses (création d'emplois et employabilité, innovation et technologies, développement économique, attractivité du territoire).

Les étapes de l'action :

- Répertorier toutes les initiatives de la CACL en lien avec l'Internet local citoyen
- Concevoir des fiches actions pour chacun des projets en les rattachant à aux moins l'un des 16 enjeux de la politique numérique locale
- Enrichir les fiches actions des projets au cours des années suivantes (évolution du statut, actions mise en œuvre, résultats, bénéfices pour le territoire).

Indicateurs

Label Territoire Numérique

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Grand public et associations, public scolaire, acteurs économiques partenaires, autres collectivités du territoire, élus locaux, agents	CACL	/	Stéphane LYFOUNG, Christophe CHERICA	DINSI/Service EPIC	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financements
/	Autofinancement	/	/

Calendrier

- Tout au long de l'année, référencement des actions en les associant à un ou plusieurs services numériques citoyens
- Déclaration de la participation du label avant le 10 novembre de l'année en cours
- Cérémonie de remise du label vers février de l'année suivante

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

Non renseigné

1.1.5. Mettre en œuvre un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

1. S'organiser et devenir un exemple > 1.1 Mettre en place une gouvernance écoresponsable en faveur des transitions

Statut

En cours

Niveau de priorité

Élevé

Objectifs

- Tendre vers une collectivité écoresponsable en termes d'achat
- Intégration d'éléments environnementaux et/ou sociaux dans 80% des marchés publics

Description de l'action

La commande publique est un levier essentiel du développement territorial. Depuis de nombreuses années, la CACL s'engage à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises, des entreprises d'insertion à ses marchés publics. La CACL soutient ainsi des entreprises qui participent à construire un développement durable et solidaire du territoire. Cette volonté s'est affirmée ces dernières années avec le renforcement de la politique d'allotissement des marchés publics et l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les consultations de la CACL qui traduisent l'engagement de la collectivité en faveur de la préservation de l'environnement, et participent de cette volonté. Une nouvelle étape est aujourd'hui franchie, avec l'adoption d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), dans lequel, la CACL se fixe l'objectif d'intégrer des éléments environnementaux et/ou sociaux dans 80 % de leurs marchés publics dès l'adoption du SPASER. La CACL tend ainsi à positionner la commande publique comme un véritable levier au service d'un développement territorial écologique et solidaire. Les étapes de l'action sont :

- Mener des groupes de travail afin d'affiner les objectifs du SPASER et de définir des indicateurs efficaces
- Finaliser le schéma
- Le soumettre au vote de l'assemblée communautaire
- Faire des formations auprès des services afin d'assurer la prise en compte du schéma dans tous les achats de la CACL
- Faire une communication large auprès des opérateurs économiques des objectifs du SPASER
- Réunir le comité de pilotage du SPASER tous les 6 mois afin de faire un point sur les indicateurs et sur les objectifs
- Décider éventuellement d'actions complémentaires (type formation sensibilisation des opérateurs économiques...) afin d'améliorer les résultats
- Présenter en assemblée plénière un bilan intermédiaire (courant 2026), qui pourra éventuellement amender le contenu et les priorités du SPASER.

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Agents, élus locaux, collectivité	CACL	/	Flora BERTIAUX	DGS/Juriste	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financements
/	Autofinancement	/	/

Calendrier

- 09-11/2023 : Groupes de travail
- 12/2023 : Finalisation du SPASER
- 01/2024 : Passage en assemblée plénière
- 01-02/2024 : Formation des services

Indicateurs

Achats publics avec considération environnementale et sociale

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

ECi 3.2.0 - Mettre en place le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)

1.1.6. Mettre en œuvre une stratégie d'achats publics responsables par la création d'un clausier

1. S'organiser et devenir un exemple > 1.1 Mettre en place une gouvernance écoresponsable en faveur des transitions

Statut

En cours

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Devenir une collectivité écoresponsable
- Être un démonstrateur et un incitateur local pour mieux s'adapter au changement climatique et être plus durable sur tous les marchés, avoir des clauses de marchés plus restrictives pour mieux intégrer la transition écologique

Description de l'action

Dans le cadre de la politique des transitions numériques, écologiques, et sociales, la CACL souhaite se doter d'un clausier permettant d'apporter une assistance au quotidien aux services en charge de la rédaction des dossiers de consultation des entreprises. Il s'agira de clauses pouvant être utilisées comme critère de choix au stade de l'analyse de l'offre et de clauses pouvant être intégrées dans les documents techniques des marchés et devenant de ce fait, contractuelles. Il peut enfin s'agir de modèle de clauses de pénalités afin de pouvoir sanctionner des titulaires de marché défaillants. Cette démarche est réalisée en parallèle de l'adoption du SPASER dont l'un des objectifs est de mettre en œuvre une stratégie d'achat responsable par l'adoption d'un clausier. Ces modèles de clauses seront disponibles sur le logiciel d'assistance à la rédaction des pièces administratives et sur le SharePoint Marché public afin d'assurer une diffusion la plus large possible. Les étapes du projet sont les suivantes :

- Rédaction des clauses
- Validation des clauses
- Mise en ligne sur le logiciel de rédaction et sur le SharePoint
- Communication auprès des services
- Mise à jour des clauses tous les 6 mois afin de partager de manière globale les réflexions et les avancées de chaque service

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Grand public et associations, acteurs économiques, partenaires	CACL	/	Flora BERTIAUX	DGS/Juriste	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financements
/	Autofinancement	/	/

Calendrier

- T4 2023 : Rédaction des clauses
- 12/2023 : Validation des clauses
- 01/2024 : Mise en ligne Mise à jour tous les 6 mois.

Indicateurs

Dispositions environnementales et sociales

Actions des référentiels CAE et ECI en lien

- CAE 1.1.1.1 - Formaliser la vision et les engagements
- CAE 5.2.2 - Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique
- CAE 5.2.2.2 - Voter une délibération sur la mise en œuvre de clauses environnementales (et sociales) dans les marchés publics
- CAE 5.2.2.7 - Appliquer des clauses environnementales variées et systématiser la logique cycle de vie des produits et services, afin de déterminer les dispositions environnementales pertinentes selon les familles d'achat
- CAE 5.2.2.8 - Participer à l'amélioration de l'offre en services et produits responsables / entraîner les acteurs locaux
- ECI 3.2 - Réaliser des achats responsables
- ECI 3.2.1 - Définir la politique d'achats responsables et sensibiliser
- ECI 3.3.2 - Promouvoir et lancer au sein de la collectivité une dynamique relative à la consommation responsable et à la sobriété
- ECI 3.3.3 - Agir pour la consommation responsable et la sobriété dans le cadre de ses compétences

Orientation 1.2 - Optimiser et réduire les consommations d'énergie du patrimoine public

1.2.1. Isoler les bâtiments communaux

1. S'organiser et devenir un exemple > 1.2 Optimiser et réduire les consommations d'énergie du patrimoine public

Statut

En cours

Niveau de priorité

Élevé

Objectifs

Ce projet va permettre de réduire la consommation énergétique locale des bâtiments publics qui aura comme bénéfice secondaire de favoriser l'emploi local non délocalisable et réduire la dépendance de la Guyane aux énergies fossiles importées. Réduction des dépenses de fonctionnement :

- Liées à la consommation électrique des équipements
- Liées à la maintenance des équipements

D'autres enjeux sont également présents :

- Facilitation de la maintenance
- Amélioration du confort des usagers
- Réduction des consommations énergétiques

Description de l'action

Un récent diagnostic de la CACL (2020-2021) sur un panel de bâtiments publics a montré que beaucoup de bâtiments communaux sont dans un état ne permettant pas toujours de mettre en place une isolation de toiture à moindre coût (absence de faux plafond, couverture endommagée...). Les bâtiments éligibles sont tous les bâtiments tertiaires et notamment : Hôtel de ville, hôtel de police, CCAS, maisons de quartier, crèches (...), office du tourisme, équipements sportifs, gymnases (...), établissements scolaires, groupes scolaires. Une liste, toute commune confondue, de 500 bâtiments est d'ores et déjà établie par l'ensemble des 6 communes de la CACL. Ces bâtiments ont été choisis et proposés par les communes. Un diagnostic sur un échantillon de 200 bâtiments a déjà été réalisé pour recenser les différents types de travaux à mettre en œuvre. Ainsi, le projet se concentrera principalement sur : l'isolation, les faux-plafonds, la charpente et la couverture. Les étapes du projet sont :

- Signature des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguées
- Diagnostic sur un échantillon de 200 bâtiments
- Lancement de la Maîtrise d'œuvre
- Lancement des travaux
- Communication

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Grand public et associations, acteurs économiques, collectivités	CACL	ADEME, 6 communes de la CACL, Etat, AFD	Denis FOUCHIER, Leïna LAFRONTIERE	DGA PRI/Energie	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financier 2	Montant 2	Financier 3	Montant 3
5 040 000 €	Auto-financement	440 000 €	Communes	580 000 €	Etat	3 920 000 €

Financier 4	Montant 4	Financements
AFD	100 000,00 €	Diagnostic : 40 000€ MOe : 500 000€ Travaux et communication : 4 500 000€ Subvention déjà signées : AFD Etudes Moe : 100 000 € Etat DETR 2021 : 400 000 € Etat DSRE 2021 : 1 240 853 € Etat DSIL 2022 : 500 000 € Reste à financer : 1 779 147 €. La DETR 2023 semble prometteuse, tout comme le Fond Vert 2023. Le reste à charge des communes pourra ensuite être réduit grâce à la valorisation de CEE.

Calendrier

- 2020 : Réalisation des diagnostics 2020-2024
- Recherche de subvention
- 2022-2023 : Phase 1 de MOe/travaux
- 2023-2025 : Autres phases de MOe/travaux
- 2024-2026 : Communication

Indicateurs

- Consommation énergétique des bâtiments publics
- Consommation énergétique territoriale (totale, par habitant)
- Budget travaux rénovation énergétique patrimoine public
- Consommation énergétique finale annuelle (totale, par habitant)
- Emissions de gaz à effet de serre

Actions des référentiels CAE et ECI en lien

- CAE 1.2.4 - Planifier la rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires et la construction durable sur le territoire
- CAE 1.2.4.2 - Disposer d'une stratégie pour la rénovation des locaux tertiaires
- CAE 2.1.2 - Elaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation
- CAE 2.2.1.5 - Constater la baisse des consommations moyennes globales des bâtiments publics
- CAE 2.2.2.5 - Constater la baisse des consommations moyennes globales des bâtiments publics

1.2.2. Rénover le parc d'éclairage public communal et intercommunal

1. S'organiser et devenir un exemple > 1.2 Optimiser et réduire les consommations d'énergie du patrimoine public

Statut

En cours

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

Durant ces travaux, les lanternes vont être remplacées poursuivant ainsi les objectifs suivants :

- éradiquer les luminaires peu efficaces et énergivores
- éclairer au plus juste des besoins et des horaires
- piloter l'éclairage pour faire des économies
- limiter la pollution lumineuse sur le ciel nocturne et l'environnement extérieur.

Les travaux portés par la CACL sur ses 6 communes membres poursuivent les objectifs suivants :

- de diminuer la consommation électrique des zones rénovées de 50 à 80%
- d'économiser 700 000 € par an sur le budget de fonctionnement des communes
- de réduire le nombre et le coût des interventions de dépannage/maintenance
- d'améliorer la qualité du service rendu aux administrés
- de limiter l'impact de l'éclairage sur la faune sauvage. Il est également prévu d'obtenir le label "Villes et Villages étoilés de France".

Description de l'action

Suite à un diagnostic de l'éclairage public et à une étude d'éclairage en 2022, la CACL et les communes se sont engagées dans un projet de rénovation de leur parc d'éclairage public. Ce projet s'inscrit dans une démarche de mutualisation pour limiter le coût des travaux et optimiser les procédures. Pour ce faire nous agissons sur 4 leviers :

- le changement de technologie pour passer en LED
- la modification de l'optique du luminaire pour concentrer le flux lumineux sur la zone à éclairer uniquement
- la modulation de la puissance d'éclairage au cours de la nuit
- l'automatisation de l'allumage et de l'extinction de luminaire par GPS pour éviter les allumages et extinctions intempestives.

Le but est de dimensionner la puissance lumineuse en fonction de l'usage de la route/voirie éclairée. Ces travaux vont se diviser en 3 phases qui vont être menées parallèlement :

- Rénovation des coffrets électriques
- Rénovation des lampadaires
- Rénovation du réseau (si les subventions le permettent).

Afin d'éviter les écueils de la première session de travaux, il est proposé ici de ne rénover que les armoires de commande des luminaires et les luminaires qui sont sur des réseaux de bonne qualité. Les communes seront invitées à rénover et sécuriser les tronçons de réseau défaillants. Il y a environ 14 000 pts lumineux gérés par les communes de la CACL. Environ 6800 en état moyen et 2300 à l'état vétustes, donc environ 9100 sont à rénover/changer. Il est prévu de passer tout en LED et nous mettrons la priorité sur les points lumineux vétustes, et boule.

Les étapes sont :

- Diagnostic + Étude d'éclairage
- Signature des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguées
- Lancement de la Maîtrise d'œuvre
- Travaux
- Communication

La CEP en poste pourra, dans un second temps, accompagner les collectivités qui souhaitent continuer à optimiser leur parc Éclairage Public. Il est également prévu d'accompagner les collectivités dans leur participation au concours "Villes et Villages étoilés de France" qui récompense celles qui sont attentives à la limitation de la pollution lumineuse.

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Grand public et associations, acteurs économiques, collectivités	CACL	6 communes de la CACL, AFD	Denis FOUCHIER, Leïna LAFRONTIERE	DGA PRI/Energie	/

Coût et financement

Budget prév. total	Financier 1	Montant 1	Financier 2	Montant 2	Financier 3	Montant 3
11 M€	AFD	68 250 €	Etat	2,1 M€	EDF	3,86 M€

Financier 4	Montant 4	Financier 5	Montant 5	Financier 6	Montant 6	Financements
Communes	2 131 397 €	Auto-financement	337 244 €	Europe	2 545 608 €	Subventions assurées : EDF, AFD

Calendrier

- 2022 : Réalisation du diagnostic et de l'étude d'éclairage du parc Éclairage public
- 2022-2024 : Recherches de subventions
- Fin 2023 : Études MOe
- 02/2024-2027 : Réalisation des travaux
- 2027-2028 : Communication, participation au concours Villes et Villages étoilés de France pour les communes volontaires

Indicateurs

- Budget énergie - éclairage public
- Consommation de l'éclairage public
- Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 2.3.1 - Optimiser l'éclairage public
- CAE 3.3.4. - Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts

1.2.3. Rénover l'éclairage extérieur des équipements sportifs communaux

1. S'organiser et devenir un exemple > 1.2 Optimiser et réduire les consommations d'énergie du patrimoine public

Statut

En cours

Niveau de priorité

Bas

Objectifs

Réduction des dépenses de fonctionnement liées à la consommation électrique des équipements et à la maintenance des équipements. D'autres enjeux sont également présents :

- Renforcement de la sécurisation des équipements
- Amélioration du rendu visuel, et du confort des usagers
- Réduction de la pollution lumineuse
- Réduction des consommations énergétiques, etc.

Description de l'action

Ce projet consiste à réaliser des études, faire appel à une maîtrise d'œuvre et lancer les travaux pour la rénovation de l'éclairage des équipements sportifs des 6 communes de la CACL (Cayenne, Remire-Montjoly, Matoury, Macouria, Montsinéry-Tonnegrande, Roura). Les structures visées sont celles dont des équipements sportifs sont déjà en place et dont des travaux de rénovations ne sont pas engagés. Elles doivent être sous la propriété de la commune. Cela concerne les courts de tennis, terrains de football, stades, piscines, terrains de basket, complexes sportifs, etc... Les lampes, projecteurs et autres équipements générant de la lumière sont visés, tout comme les coffrets électriques associés. Un premier recensement auprès des différentes communes indique un total de 93 équipements sportifs pour une surface d'environ 420 000 m². Le coût des travaux estimatif est de 3M25 €. Le projet sera segmenté en phase, dépendant des financements disponibles. L'amélioration de l'éclairage pourra également renforcer le dynamisme et la sécurité des infrastructures pour ses utilisateurs. Le projet a donc une démarche écologique, sociale et économique, et les bénéficiaires directs seront les communes. A ce jour, seul le recensement des sites du périmètre d'action a été effectué. Le diagnostic précisant l'étendue du projet sera réalisé dans les prochains mois/années.

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Grand public et associations, public scolaire, acteurs économiques, collectivités du territoire	CACL	6 communes de la CACL	Denis FOUCHIER, Leïna LAFRONTIERE	DGA PRI/Energie	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financier 2	Montant 2	Financier 3	Montant 3
3 610 000 €	ADEME	252 000 €	Communes	758 000 €	Etat	2 600 000 €

Financements
Etude + AMO = 360 000€ ->Subvention ADEME à 70% pour les études : 210 000 € ->Subvention ADEME à 70% pour l'AMO : 42 000 € Moe + Travaux = 3 250 000 € -> Subvention ETAT (DETR, Fond Vert, DSIL, ...) à 80% : 2 600 000 €

Calendrier

- 02/2022 : Recensement des équipements sportifs communaux, recherche de subvention ADEME
- T4 2023 : Lancement des premiers diagnostics/études initiales
- S1 2024 : Recherche de subvention
- S2 2024 : Lancement de l'AMO, des études MOe et finalisation des diagnostics/études initiales
- 2025 : Travaux

Indicateurs

Budget climat-air-énergie (total et par habitant)

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 2.2.2 - Augmenter l'efficacité énergétique pour l'électricité des bâtiments publics
- CAE 3.3.4.3 - Réduire les impacts de l'éclairage sur la biodiversité nocturne

Orientation 1.3 - Accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans les transitions

1.3.1. Mettre en place et pérenniser le dispositif Conseil en Énergie Partagé

1. S'organiser et devenir un exemple > 1.3 Accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans les transitions

Statut

En cours

Niveau de priorité

Élevé

Objectifs

- Renforcer la maîtrise de la gestion énergétique des communes et de l'intercommunalité
- Développer des projets énergétiques de plus grande envergure grâce à la mutualisation
- Renforcer le partenariat entre les communes
- Améliorer la connaissance du patrimoine bâti et des équipements publics
- Réduire les consommations énergétiques communales et intercommunales

Description de l'action

Depuis 2017, la CACL a mis en place le dispositif « Conseil en Énergie Partagé », soutenu par l'ADEME, à travers la création d'un poste de CEP. L'agent permet aux collectivités adhérentes au dispositif de renforcer leur intégration dans la transition énergétique en améliorant leur maîtrise de l'Énergie. Le contrat du 1er CEP a pris fin en 2020. Un second CEP a ensuite été recruté en 2022 pour assurer. Chaque année, le Conseiller en Énergie Partagé établit un bilan énergétique global du patrimoine communal des communes adhérentes pour leur donner une vision de leurs dépenses en énergie. Bien souvent, le potentiel d'économies est important. Le conseiller énergie leur propose alors des préconisations concrètes et hiérarchisées pour réduire les consommations énergétiques et agir contre la hausse des prix des énergies. Le conseiller énergie réalise aussi un suivi personnalisé de la commune : suivi des consommations, accompagnement de projets, actions de sensibilisation... Il participe également à l'émergence et à la mise en place d'une animation à l'échelle du territoire : mise en réseau des collectivités pour créer une dynamique d'échanges. Pour continuer cet accompagnement au long terme, il est donc important de pérenniser ce poste, même après l'arrêt des subventions de l'ADEME. Les étapes de l'action :

- Recrutement d'un nouvel agent sur le poste de « Conseiller en Energie Partagé »
- Signature des conventions CACL-Communes
- Réalisation et présentation d'un bilan des consommations énergétiques chaque année
- Sensibilisation des techniciens, élus, et usagers
- Accompagnement des projets ayant un lien avec l'Energie
- Pérenniser le poste

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Grand public et associations, scolaires, acteurs économiques, partenaires, collectivités, élus et agents	CACL	ADEME, 6 communes de la CACL	Denis FOUCHIER, Ellin HALBEHER, Leïna LAFRONTIERE	DGA PRI/Energie	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financements
/	ADEME	/	L'ADEME subventionne à hauteur de 70% les 3 premières années du CEP

Calendrier

- 01/2022 : Recrutement du CEP
- 2022 : Signature des conventions CACL-Communes
- 12/202X : Réalisation d'un bilan énergétique à destination des communes adhérentes
- 12/2023 : Pérennisation du poste de CEP

Indicateurs

- Budget énergie
- Consommation énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage public
- Consommation d'eau
- Taux de production d'énergie renouvelable chaleur/froid
- Production d'énergie renouvelable / consommation énergétique

Actions des référentiels CAE et ECI en lien

- CAE 2.1.1 - Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments public
- CAE 2.1.2 - Elaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation
- CAE 2.2.2 - Augmenter l'efficacité énergétique pour l'électricité des bâtiments publics
- CAE 2.2.4 - Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables pour l'électricité des bâtiments publics
- CAE 3.1.1 - Optimiser le service public de la distribution d'énergie
- CAE 3.1.2 - Inciter à la réduction des consommations et à l'achat d'électricité verte avec les fournisseurs et syndicats d'énergie
- CAE 3.2.2 - Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement
- CAE 3.2.3 - Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire
- CAE 3.3.1 - Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable (énergie et ressource)
- CAE 5.1.1 - Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie
- CAE 5.1.3 - Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie
- CAE 6.1.1 - Développer une stratégie partenariale multi-niveaux
- CAE 6.1.2 - Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité
- ECI 2.4 - Réduire les impacts environnementaux et sociaux de la gestion des déchets
- ECI 4.1 - Connaître les coûts de la gestion des déchets pour maîtriser les dépenses publiques

1.3.2. Mettre en place un service commun innovation numérique et des systèmes d'information

1. S'organiser et devenir un exemple > 1.3 Accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans les transitions

Statut

En cours

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Mutualiser les services informatiques de la CACL et de ses communes membres afin de faciliter une montée en compétence et l'efficience des services
- Mutualiser les procédures, massifier le volume de la commande publique, réaliser des gains achats et des économies d'échelle pour les achats de matériels et de logiciels
- Améliorer la sécurité des systèmes informatiques des communes et de la CACL afin de diminuer les risques de discontinuité du service public
- Diminuer les impressions (le matériel d'impression), les formulaires papiers, les courriers, les déplacements des agents et des administrés
- Favoriser une numérisation des outils des services au bénéfice des administrés

Description de l'action

La mutualisation est devenue une nécessité dans le contexte de maîtrise de la dépense publique locale. Elle constitue également un outil précieux pour améliorer l'efficience de l'action publique et favoriser les économies d'échelle. La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RCT) est venue sécuriser les pratiques de mutualisation et les encourager en renforçant la sécurité juridique au regard du droit communautaire, la diversification des instruments par la création de services communs et la systématisation de la réflexion au sein des intercommunalités. Favorisant la transition numérique, la création d'un service commun d'innovation numérique et des systèmes d'information, s'inscrit dans le cadre du schéma de mutualisation entre la CACL et ses communes membres validé par le Conseil Communautaire de la CACL le 2 février 2017 (délibération N°01/2017/CACL). Les étapes sont :

- Finalisation du business plan et du plan d'action (avec l'aide d'un prestataire externe)
- Formalisation de l'ensemble des actes administratifs nécessaire à la mise en place du service (convention de service commun, délibérations, ...)
- Passer en CST dans l'ensemble des communes + CACL
- Vote des assemblées de chaque membre pour établir les modalités de fonctionnement du service

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Collectivités du territoire, partenaires, grand public et associations	CACL	6 communes de la CACL	Ellin HALBEHER, Ney RENAUFERRER	DGA PRI/DINSI	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financeurs	Financements
/	/	/

Calendrier

- 10/2023 : Finalisation du business plan et plan d'action
- T2 2024 : Formalisation des procédures administratives
- S2 2024 : Déploiement du service commun

Indicateurs

Accompagnement des projets de recherche, d'innovation ou d'expérimentation

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 6.1.2.3 - Initier et/ou participer à des actions mutualisées sur le territoire
- CAE 6.3.3.5 - Être un territoire d'innovation et d'excellence sur certaines thématiques
- ECi 3.7 - Soutenir et accompagner la recherche, l'innovation et l'expérimentation

1.3.3. Mettre en œuvre une centrale d'achat

1. S'organiser et devenir un exemple > 1.3 Accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans les transitions

Statut

En cours

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Réduire les coûts grâce à la mutualisation
- Massifier le volume pour réaliser des gains achats

Description de l'action

La CACL est en train de réaliser une étude de faisabilité sur la création d'une centrale d'achat avec pour objectifs :

- La mutualisation des services en adoptant une structuration commune à la CACL et à ses communes membres
- La définition des synergies entre les familles d'achat des acteurs publics locaux afin de mutualiser les procédures, massifier le volume de la commande publique, réaliser des gains achats et des économies d'échelle
- Le soutien au TPE/PME du territoire ainsi que la promotion du développement durable.

Différents ateliers ont déjà eu lieu, les communes du bloc comme la CACL sont convaincues de l'opportunité de la création de cette centrale et la CTG a d'ailleurs émis le souhait de l'intégrer. A terme, la centrale d'achat pourrait bénéficier à tous les acheteurs publics du territoire guyanais et sera donc un levier important pour le développement durable et responsable du territoire. Les étapes sont :

- Finalisation du business plan et du plan d'action (avec l'aide d'un prestataire externe)
- Ateliers de finalisation de l'organisation interne de la centrale
- Formalisation de l'ensemble des actes administratifs nécessaire à la mise en place de la centrale (délibérations, statuts de l'association...)
- Vote des assemblées de chaque membre pour rejoindre la centrale
- Réunion de l'assemblée générale de la centrale pour voter le règlement intérieur définissant les modalités de fonctionnement
- Recrutement du personnel (en externe ou par le biais de mise à disposition par les membres)

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Grand public et associations, acteurs économiques, partenaires, collectivités du territoire	CACL	6 communes de la CACL, CTG	Ellin HALBEHER, Flora BERTIAUX	DGA PRI	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financier 2	Montant 2	Financier 3	Montant 3
1 250 000 €	Auto-financement	/	Communes	758 000 €	Etat	2 600 000 €

Financements

250 000€/an les 5 premières années

Calendrier

- 10/2023 : Finalisation du business plan et plan d'action
- T1 2024 : Ateliers
- T2 2024 : Formalisation des actes administratifs
- T3 2024 : Déploiement de la centrale d'achat

Indicateurs

Achats publics avec considération environnementale

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 5.2.2.5 - Contribuer à un réseau local achats responsables
- CAE 6.3.1.2 - Capitaliser et travailler en partenariat avec les acteurs spécialisés
- ECi 3.2.1 - Définir la politique d'achats responsables et sensibiliser
- ECi 5.2.3 - Structurer des partenariats avec les EPCI supras et infras présents sur le territoire

AXE 2 - FAVORISER L'AUTONOMIE DU TERRITOIRE

**Orientation 2.1 Favoriser le développement et
l'utilisation des ressources locales**

2.1.1. Utiliser des matériaux de construction locaux et biosourcés

2. Favoriser l'autonomie du territoire > 2.1 Favoriser le développement et l'utilisation des ressources locales

Statut

Non renseigné

Niveau de priorité

Non renseigné

Objectifs

Développer le recours aux matériaux biosourcés (éco-matériaux) dans les bâtiments existants (rénovation) et neufs (constructions)

Description de l'action

Cette action s'articule en cohérence avec la « Fiche action 10 - Dans une démarche de ville durable, faciliter le développement des constructions écologiques à un coût maîtrisé » du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CACL (cf. PLH, Tome III : Programme d'action, p. 311/386) : La croissance urbaine fortement liée au besoin important de logements sur la CACL accentue fortement la nécessité d'un développement durable du territoire et notamment de l'habitat. En effet, à l'échelle locale, les effets de cette urbanisation nécessaire et inéluctable peuvent devenir particulièrement préoccupants pour l'environnement et le cadre de vie des habitants :

- aggravation de situations de risques (inondations, glissements de terrains, etc.) du fait de l'artificialisation croissante cumulée aux développements urbains spontanés et illégaux
- augmentation des situations de « précarités » : effets « d'isolement » liés au retard en matière de moyens de transports, de services, ... « mauvaise » qualité de certains logements (précaires, énergivores, mal ventilés, trop petits, sans espaces de vie publics ou privés ...)
- des impacts négatifs pour l'Environnement, notamment sur l'air et pollutions, les ressources en eau et énergie, la biodiversité...

Ainsi, 4 qualités prioritaires sont apparues pour caractériser « l'Habitat Durable » souhaitable :

- CONFORTABLE : bien exposé, bien équipé, des espaces extérieurs ou jardins
- OFFRE DE SERVICES UTILES AU QUOTIDIEN à proximité : équipements publics, commerces, moyens de transports, viabilisation et accès aux commodités minimales
- ADAPTE AUX MODES D'HABITER locaux : évolutif et adaptable, auto-construction
- ECONOMOME : bien orienté, bien ventilé, faible facture énergétique, éco-matériaux et coût maîtrisé

Les objectifs de l'action du PLH en ce sens, consiste à :

- Préciser les pistes et leviers d'actions pour répondre à la définition de « l'habitat durable » notamment par des incitations sur les performances environnementales des aménagements ou constructions
- Adapter les outils au contexte local de la CACL (label ECODOM+, équivalence NF HQE Guyane (CERQAL), Qualité environnementale Amazonienne, AEU...) et mettre en place des chartes ou CCTP pour les opérations nouvelles à développer
- Mettre en œuvre une action « pédagogique et incitative », notamment en s'appuyant sur les partenaires engagés, institutionnels ou associatifs, dans les retours d'expérience et exemples à suivre, en indiquant les plus-values apportées pour chacun (respect de l'environnement et du cadre de vie), en mobilisant et indiquant les subventions et aides possibles, en favorisant le développement de filières locales.

Ces objectifs gagneront en efficacité avec :

- une intervention de la CACL, comme référent dans les actions entre les différents acteurs parties prenantes et comme interface avec les opérateurs et pétitionnaires publics ou privés
- la mobilisation de chacun des acteurs, pour assurer une action complète, allant de l'information, au conseil aux savoir-faire et au subventionnement...
- une meilleure information sur les outils et la pédagogie « incitative » sur les plus-values apportées (économies d'énergie, subventions et aides possibles, etc.)

En matière de qualité constructive, le [référentiel NF HQE](#) élaboré sous le pilotage de la CTG en 2018/2019, est actuellement le référentiel en vigueur concernant les logements. Ce référentiel prévoit parmi ses exigences techniques le recours privilégié à des matériaux de construction d'origine naturelle, renouvelable telle que le bois issu de gestion forestière durable (éco-certifiée ou filière locale) ou recyclés. Tout récemment, une réflexion a été engagée par le service Habitat de la CACL sur l'application de ce référentiel sur les dispositifs d'accession très sociale à la propriété (le Logement Evolutif Social -LES) dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt national « Engagés pour la qualité du logement de demain ». Le surcoût identifié pour l'application de la norme NF HQE pourrait alors faire l'objet d'une bonification de l'aide attribuée par la DGTM, la CTG et la CACL sur les dispositifs d'accession sociale (voir aussi le [règlement des aides à l'habitat de la CACL](#)). Actuellement, seuls les bailleurs sociaux peuvent obtenir une bonification de l'aide à la construction s'ils mettent en œuvre le référentiel NF Habitat. Cette aide est délivrée par la CTG. L'objectif serait d'élargir cette bonification aux particuliers, dans le cadre du LES. Il est également à noter que le Plan Urbanisme Construction Architecture a lancé en 2022 l'appel à projets « un toit pour tous » (TOTEM) visant à offrir un habitat digne aux ménages les plus vulnérables dans le cadre d'opérations de résorption de l'habitat insalubre. Certains de ces projets (dont le catalogue peut être consultable au lien suivant : <https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/catalogue-un-toit-pour-tous-en-oultre-mer-totem-a2633.html>) envisagent le recours à des matériaux locaux (brique de Guyane, bois de Guyane). Le test de ces prototypes (projets Rubikaz et kaykarbet) est envisagé notamment dans la commune de Macouria, dans le cadre de l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat des villages amérindiens Kamuyeneh et Yapara. L'objectif est de pouvoir répliquer ce type d'opérations dans le cadre du Plan de lutte intercommunal contre l'habitat indigne 2023-2028. La CACL accompagne donc le déploiement opérationnel des prototypes retenus dans le cadre de son PILHI.

Étapes de mise en œuvre :

- Incitation aux matériaux biosourcés et locaux, normalisation des produits locaux et développement de filières locales d'approvisionnement
- Réactivation de l'observatoire des matériaux pour avoir des références actualisées des coûts et filières
- Favoriser l'information sur les éco-matériaux en mettant en place des points d'informations-conseil complémentaires au PRIME (Point d'information sur la maîtrise de l'Energie) et en faisant connaître les centres de ressources et observatoires de la construction durable (cf. CAUE, ADEME, ou AQUAA...) et bonnes pratiques de la « ville durable équatoriale » (travail commun DEAL, AUDeG, EPFAG, AQUAA, ADEME, CAUE...)
- Associer et impliquer les acteurs professionnels locaux :
 - o Imposer des exigences architecturales, paysagères ou environnementales dans les opérations maîtrisées par les collectivités ou via les PLU (dans le cadre des OAP notamment)
 - o Organiser des appels à projets sur les terrains publics ou de maîtrise publique, auprès d'opérateurs (aménageurs et promoteurs, lotisseurs, architectes) avec des objectifs de performances quantifiés
- Privilégier des opérations exemplaires, notamment en soutenant financièrement les opérations recherchant le label NF HQE : une bonification pourra être appliquée par opération à hauteur de 20 K €/opération, soit 120 000 € sur la durée du PLH

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
/	/	/	/	/	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financeurs	Financements
30 000 €	/	/

Calendrier

Non renseigné

Indicateurs

- Emissions de gaz à effet de serre - résidentiel
- Consommation énergétique - résidentiel
- Émissions de polluants atmosphériques
- Usage de matériaux biosourcés dans les bâtiments (existants et/ou neufs)

Actions des référentiels CAE et ECI en lien

Non renseigné

Orientation 2.2 - Valoriser les déchets au niveau local

2.2.1. Favoriser le compostage et la valorisation énergétique des déchets

2. Favoriser l'autonomie du territoire > 2.2 Valoriser les déchets au niveau local

Statut

En cours

Niveau de priorité

Non renseigné

Objectifs

- Augmenter le taux de valorisation énergétique des déchets
- Augmenter le taux de valorisation matière des déchets

Description de l'action

La CACL est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés et de Traitement et élimination des déchets. En termes d'installation, on compte sur le territoire :

- 236 bornes ou points d'apport volontaires à verre
- 10 bornes de collecte des huiles de vidange et des bidons souillés
- 23 « Kaz ti'tri » pour recueillir les encombrants, les déchets verts et les bacs à ordures ménagères
- 2 déchetteries (Rémire-Montjoly et Cayenne)
- Une ISDND (centre de stockage des déchets aux Maringouins) à Cayenne (fermeture programme en 2024),
- Une unité de compostage à Matoury
- Un centre de tri « Ekotri » à Rémire Montjoly
- Centrales de valorisation énergétique de la biomasse, qui traitent certains types de déchets
- Décharge des Maringouins sur l'île de Cayenne
- Site de broyage des déchets de verre et réincorporation en sous-couche routière (EIFFAGE)
- Site de récupération des métaux (Caribbean Steel Recycling)
- Station de transit des déchets dangereux (G2C)
- Site de stockage et de revalorisation des gravats (IRDI : Installation de Revalorisation des Déchets Inertes)
- La plateforme de compostage réservée à la valorisation des déchets verts a ouvert ses portes en 2004 sur notre territoire.

En 2013, sa capacité de traitement a été doublée, passant de 8 000 tonnes à 16 000 tonnes par an. Depuis 2016, les professionnels produisant plus de 10 tonnes de biodéchets par an et/ou plus de 60 litres d'huiles de friture sont tenus de les séparer des autres déchets afin de procéder à leur valorisation via une filière adaptée. Une étude est en cours afin de définir dans quelle mesure l'Agglo pourrait procéder à la collecte et à la valorisation de ces déchets. La filière de traitement envisagée serait un co-compostage des déchets fermentescibles avec les déchets verts traités en plateforme de compostage de Matoury. Concernant les huiles végétales de recyclages, il s'agirait d'une valorisation énergétique pour une utilisation de celles-ci comme carburant alternatif. Cette valorisation des matières joue un rôle essentiel pour une gestion durable des ressources naturelles. Sur le territoire de la CACL, de 2011 à 2017, plus de 1 500 composteurs individuels ont été mis en place chez les particuliers mais également dans des associations, écoles et administrations. La CACL finance 70% de l'achat en magasin d'un composteur. L'objectif 2019 de 500 composteurs est pratiquement atteint, malgré des problèmes de communication. Deux fois par an, la CACL organise des sessions de formation. La CACL cherche à développer la pratique du compostage collectif dans les cités du territoire et s'appuie sur des relais (associations, référents, ...) : deux composteurs collectifs sont installés dans les quartiers de

Cayenne. En 2016, plusieurs réunions de concertation ont été organisées avec les bailleurs sociaux et les sociétés immobilières de la place pour leur présenter le projet. Un partenariat est en cours avec la régie de quartier de Cayenne pour développer le compostage dans les quartiers où les agents de cette régie interviennent. La CACL dispose d'une brigade environnement chargée de la sensibilisation, de l'information et de la formation sur le compostage et le tri. Selon le PRPGD de Guyane, adopté en décembre 2022, plusieurs pistes de valorisation du biogaz de l'ISDND de Cayenne lieu-dit des Maringouins sont à l'étude notamment pour le traitement des lixiviats (fraction liquide produits par les déchets lors de leur stockage, sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle). En effet, l'ISDND des Maringouins permet la production de biogaz (voir aussi plus bas, section « 3.6. Biomasse énergie »). D'une puissance installée d'environ 1,3 MW, le site est idéalement placé pour, éventuellement, fournir du biogaz au prochain terminal du TSCP ; cette piste devra donc être analysée en détail. Porté par des acteurs privés, il est actuellement le projet le plus avancé (études et financement bouclés). En outre, un projet d'UVE est en cours de développement sur le territoire de la CACL. Il fait suite à l'étude relative au potentiel de valorisation énergétique des déchets non dangereux, menée pour le compte de l'ADEME en 2018. Actuellement en phase amont, ce projet doit faire l'objet de consolidation dans les prochaines années ; il fait cependant partie intégrante des objectifs énergétiques fixés par la PPE de Guyane, et il est donc logique qu'il soit porté fortement par la CACL.

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
/	CACL	/	/	/	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financeurs	Financements
30 000 €	/	/

Calendrier

Non renseigné

Indicateurs

- Consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre - déchets
- Production d'énergie renouvelable du territoire
- Valorisation énergétique des biodéchets et du biogaz des centres de stockage des déchets
- Émissions de polluants atmosphériques
- Valorisation matière des biodéchets

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

Non renseigné

Orientation 2.3 - Développer la production d'énergie renouvelable

2.3.1. Installer des ombrières parking photovoltaïques sur le territoire

2. Favoriser l'autonomie du territoire > 2.3 Développer la production d'énergie renouvelable

Statut

En cours

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Augmenter la production énergétique renouvelable
- Augmenter la durabilité des véhicules
- Améliorer le confort thermique des usagers
- Renforcer l'accessibilité des certaines zones : hôtel de ville, ZAE, etc...
- Améliorer la mobilité électrique (en installant des bornes IRVE)

Description de l'action

La CACL souhaite renforcer la production d'énergie renouvelable du territoire pour renforcer son indépendance énergétique. Pour cela, des ombrières parking pourvues de panneaux photovoltaïques sont prévues avec la répartition suivante :

- des ombrières sur le parking de la CACL (2 tous les 2 ans)
- des ombrières sur les ZAE (environ 11)
- des ombrières devant les hôtels de ville et sur les plateformes multimodales (6 à 12)

Les schémas directeur des bornes IRVE, réalisés par la CTG et en collaboration avec la CACL, permettra d'identifier les zones à privilégier pour l'installation de nouvelles bornes IRVE. Il est prévu de créer des ombrières parking PV sur ces bornes IRVE.

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Grand public et associations, public scolaire, acteurs économiques partenaires, autres collectivités du territoire, élus locaux, agents	CACL	ADEME, 6 communes de la CACL, CTG	Denis FOUCHIER	DGA PRI/Energie	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financier 2	Montant 2	Financements
5 000 000 €	Auto-financement	/	Communes	/	200 000€ par ombrière

Calendrier

- 2018-2020 : Réalisation d'une ombrière PV parking du siège de la CACL
- 2023-2024 : Réalisation de 2 ombrières PV parking du siège de la CACL
- Octobre 2023 : Lancement du SDIRVE par la CTG
- Fin 2024 : lancement consultation MOe pour installer des ombrières parking PV sur tous les territoires
- Fin 2027 : réception des dernières ombrières à installer

Indicateurs

- Production d'électricité renouvelable du patrimoine de collectivité et du territoire
- Taux de production d'électricité renouvelable du patrimoine de collectivité et du territoire
- Production d'énergie renouvelable / consommation énergétique

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 1.2.1.3 - Étudier les potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire
- CAE 1.2.1.5 - Déterminer les secteurs géographiques prioritaires de développement des énergies renouvelables et de récupération
- CAE 2.1.1.8 - Identifier le potentiel d'économie (énergie et coût) et de développement des énergies renouvelables
- CAE 2.2.3.1 - Utiliser les énergies renouvelables et de récupération locales en priorité (selon gisement)
- CAE 2.2.4.2 - Installer des équipements de production d'électricité renouvelable
- CAE 2.2.4.3 - Atteindre une part élevée d'électricité renouvelable produite par les installations de la collectivité
- CAE 3.2.3 - Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire
- CAE 3.2.3.2 - Diversifier les sources de production d'électricité renouvelable
- CAE 3.2.3.3 - Atteindre une part élevée d'électricité renouvelable

2.3.2. Pratiquer l'autoconsommation photovoltaïque sur les sites de la CACL

2. Favoriser l'autonomie du territoire > 2.3 Développer la production d'énergie renouvelable

Statut

En cours

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Renforcer l'autonomie énergétique de plusieurs sites en limitant leur dépendance au réseau d'électricité réduire des pertes des équipements de process
- Renforcer la maîtrise et gestion de l'énergie des sites
- Sécuriser les armoires électriques
- Valoriser les toitures des sites
- Limiter le besoin en électricité soutirée du réseau d'électricité

Description de l'action

La CACL souhaite renforcer sa gestion et sa maîtrise de l'Énergie. Cela passe, entre autres, par une autonomie énergétique sur ses bâtiments les plus consommateurs. Dans le cadre d'un appel à projet FEDER autoconsommation photovoltaïque, la CACL a souhaité répondre pour 4 de ses sites. Tous les projets ont été retenus pour des montants variables. Un audit énergétique et une étude d'opportunité pour la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de la performance énergétique et d'autoconsommation photovoltaïque pour 4 sites de la CACL ont déjà été menés, et les travaux devraient débuter fin 2023. Les 4 sites visés sont les suivants :

- Bâtiment administratif du Port du Larivot à Matoury
- Station d'Épuration Leblond à Cayenne
- Centre de tri EKOTRI à Remire-Montjoly
- Plateforme de Compostage à Matoury

Les travaux prévus concernent :

- L'installation de panneaux photovoltaïque et d'un système de gestion
- Remplacement/nettoyage de la toiture si besoin
- Isolation des toitures des locaux climatisés
- Installation d'horloges pour réguler les climatisations
- Remise aux normes électriques des armoires

Ce projet sera ensuite suivi d'un second cycle de 4 autres bâtiments, en respectant les mêmes objectifs et étapes : bâtiment « Environnement-Déchets » du siège de la CACL à Matoury, usine de Cacao, usine de la Comté, usine du Rorota.

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Collectivité elle-même, partenaires	CACL	ADEME, Etat, AFD	Denis FOUCHIER, Leïna LAFRONTIERE	DGA PRI/Energie	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financier 2	Montant 2	Financier 3	Montant 3
1 650 000 €	AFD	/	Auto-financement	351 400 €	Etat	231 419 €

Financier 4	Montant 4	Financements
Europe	1 067 181 €	Cycle 1 : 650 000 € CACL : 151 400 € Etat DETR 2021 : 231 419 € Europe FEDER : 267 181 € Cycle 2 : 1 000 000 € AFD PEEB : étude prise à 100%, aucun frais avancé par la CACL CACL : 200 000 € Europe : 800 000 €

Calendrier

- Cycle 1 11/2018 : Diagnostic et étude de faisabilité
- S2 2022 - S1 2023 : Études MOe
- S2 2023 - S1 2024 : Travaux
- S2 2024 : Formation + Communication Cycle 2
- S1 2023 : Diagnostic et étude de faisabilité
- S1 2024 : Recherche de subvention
- S2 2024 : Études MOe
- 2025 : Travaux
- S1 2026 : Formation + Communication

Indicateurs

- Budget énergie
- Production d'électricité renouvelable du patrimoine de la collectivité et du territoire
- Taux de production d'électricité renouvelable du patrimoine de la collectivité et du territoire
- Production d'énergie renouvelable / consommation énergétique

Actions des référentiels CAE et ECI en lien

- CAE 2.1.1 - Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics
- CAE 2.2.3 - Augmenter la part de consommation en EnR et de récupération pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics
- CAE 2.2.4 - Augmenter la part de consommation en EnR pour l'électricité des bâtiments publics
- CAE 3.1.2 - Inciter à la réduction des consommations et à l'achat d'électricité verte avec les fournisseurs et syndicats d'énergie
- CAE 3.2.2 - Augmenter l'utilisation des EnR pour la chaleur et le rafraîchissement
- CAE 3.2.3 - Augmenter la production d'électricité issue d'EnR sur le territoire

2.3.3. Réaliser un cadastre solaire dynamique avec mise en place de prime pour l'installation de solaire photovoltaïque

2. Favoriser l'autonomie du territoire > 2.3 Développer la production d'énergie renouvelable

Statut

À venir

Niveau de priorité

Élevé

Objectifs

- Renforcer l'autonomie du territoire
- Limiter l'électricité soutirée du réseau
- Rendre les habitants acteurs de leur habitation
- Guider les habitants dans leur projet de rénovation/production

Description de l'action

La CACL souhaite dynamiser son territoire et le rendre plus autonome et indépendant.

En mettant en place un cadastre solaire, les habitants du territoire pourront évaluer leur potentiel de production d'énergie solaire photovoltaïque et les économies énergétiques et financières qu'ils pourraient réaliser. Les habitants seraient ensuite guidés et accompagnés dans leur démarche. Leurs projets de travaux seraient, en partie, financés par la CACL et d'autres organismes volontaires : CTG, association, Etat, etc... Cet outil compléterait les aides et dispositifs déjà en place : SAR, SARé, etc...

Une fois réalisé, ce cadastre serait diffusé à la population. Cet outil se veut également un lien entre tous les dispositifs d'aide à la rénovation et maîtrise de l'énergie du territoire.

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu-e référent-e
Grand public et associations	CACL	ADEME, 6 communes de la CACL, Etat, AFD, CTG, Europe, bailleurs, promoteurs immobiliers, GRAINE	Denis FOUCHIER	DGA PRI/Energie	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financements
30 000 €	Autofinancement	30 000 €	Des recherches de subvention seraient à mener : FEDER, AFD, ADEME, etc... De plus, des crédits seraient à prévoir chaque année pour financer les projets des habitants (200 000€/an ?). Ce montant est inconnu à ce jour, et un plan de financement devra être précisé dans les prochains mois.

Calendrier

- T1 2024 : inscription des crédits pour le cadastre au budget
- 2024 2024 : réalisation du cadastre solaire
- S1 2024 : chercher des partenaires qui souhaiteraient participer au financement des projets proposés par les habitants (CTG ? Etat ?)
- S2 2024 : inscrire à la DM de septembre le montant de l'aide versée par la CACL pour soutenir les démarches des habitants
- >2025 : communiquer sur le dispositif 2 fois par an.

Indicateurs

- Emissions de gaz à effet de serre par habitant
- Production de chaleur/froid renouvelable et d'électricité renouvelable
- Production d'énergie renouvelable / consommation énergétique
- Aides financières accordées aux particuliers et acteurs privés par habitant
- Consommation d'énergies fossiles / consommation d'énergies renouvelables

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 2.1.1.8 - Identifier le potentiel d'économie (énergie et coût) et de développement des énergies renouvelables
- CAE 2.2.3.1 - Utiliser les énergies renouvelables et de récupération locales en priorité (selon gisement)
- CAE 2.2.4.2 - Installer des équipements de production d'électricité renouvelable
- CAE 3.2.2 - Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement
- CAE 3.2.2.2 - Atteindre les objectifs fixés en matière de couverture des besoins de chaleur et de rafraîchissement du territoire par les énergies renouvelables
- CAE 3.2.3.1 - Augmenter progressivement la production d'électricité renouvelable
- CAE 3.2.3.3 - Atteindre une part élevée d'électricité renouvelable
- CAE 4.3.2.2 - Consulter et informer les habitants
- CAE 6.5.2.1 - S'organiser en interne et localement pour sensibiliser les habitants
- CAE 6.5.2.3 - Sensibiliser les habitants sur l'éco-consommation et les écogestes

Orientation 2.4 - Étudier le potentiel de filières alternatives locales : biocarburant, hydrogène, biogaz...

2.4.1. Etudier le potentiel de filières alternatives locales : biocarburant, hydrogène, biogaz...

2. Favoriser l'autonomie du territoire > 2.4 Étudier le potentiel de filières alternatives locales : biocarburant, hydrogène, biogaz...

Statut

À venir

Niveau de priorité

Bas

Objectifs

- Étudier le potentiel de production locale sur des filières alternatives
- Renforcer le mix énergétique local
- Limiter notre dépendance aux énergies fossiles
- Renforcer notre autonomie énergétique

Description de l'action

Dans le but d'atteindre les objectifs nationaux en matière de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants, et de réduction des consommations d'énergie fossile, la CACL souhaite participer au développement des filières alternatives locales telles que le biocarburant, l'hydrogène, ou encore le biogaz. Avant de s'engager sur du plus long terme, il est primordial d'étudier le potentiel du territoire sur ces formes d'énergie. Cette action se résume en une étape : lancement de l'étude de potentiel de développement des filiales alternatives. Les résultats de l'étude pourront alors amener à d'autres projets/actions.

Indicateurs

- Production d'électricité renouvelable et de chaleur/froid renouvelable du patrimoine de la collectivité et du territoire
- Production d'énergie renouvelable / consommation énergétique
- Valorisation énergétique des biodéchets et du biogaz des centres de stockage des déchets
- Consommation d'énergies fossiles / consommation d'énergies renouvelables

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Grand public et associations, public scolaire, acteurs économiques, partenaires, autres collectivités du territoire	CACL	ADEME, 6 communes de la CACL, CTG	Denis FOUCHIER	DGA PRI/Energie	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financier 2	Montant 2	Financements
150 000 €	Auto-financement	45 000 €	ADEME	105 000 €	Subvention ADEME non sollicitée à ce jour

Calendrier

S1 2025 : Lancement de l'étude de potentiel du territoire

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 1.2.1.3 - Étudier les potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire
- CAE 1.2.1.5 - Déterminer les secteurs géographiques prioritaires de développement des énergies renouvelables et de récupération
- CAE 2.1.1.8 - Identifier le potentiel d'économie (énergie et coût) et de développement des énergies renouvelables
- CAE 2.2.3 - Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables et de récupération pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics
- CAE 2.2.3.1 - Utiliser les énergies renouvelables et de récupération locales en priorité (selon gisement)
- CAE 2.2.3.4 - Suivre et atteindre une part d'énergie renouvelable et de récupération conséquente pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics
- CAE 2.2.4 - Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables pour l'électricité des bâtiments publics
- CAE 2.2.4.2 - Installer des équipements de production d'électricité renouvelable
- CAE 2.2.4.3 - Atteindre une part élevée d'électricité renouvelable produite par les installations de la collectivité
- CAE 3.1.2.3 - Développer les prestations en matière de maîtrise de l'énergie et d'énergie renouvelable proposées par les acteurs de l'énergie
- CAE 3.2.2 - Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement
- CAE 3.2.2.2 - Atteindre les objectifs fixés en matière de couverture des besoins de chaleur et de rafraîchissement du territoire par les énergies renouvelables
- CAE 3.2.3 - Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire
- CAE 3.2.3.1 - Augmenter progressivement la production d'électricité renouvelable
- CAE 3.2.3.2 - Diversifier les sources de production d'électricité renouvelable
- CAE 3.2.3.3 - Atteindre une part élevée d'électricité renouvelable

AXE 3 - AMÉLIORER LE BÂTI ET CONSTRUIRE UNE VILLE DURABLE ET AGRÉABLE

**Orientation 3.1 - Œuvrer pour un habitat plus sobre,
accessible et confortable**

3.1.1. Redynamiser les politiques d'accession sociale à la propriété

3. Améliorer le bâti et construire une ville durable et agréable > 3.1 Œuvrer pour un habitat plus sobre, accessible et confortable

Statut

Non renseigné

Niveau de priorité

Non renseigné

Objectifs

- Dynamiser les parcours résidentiels des ménages sur le territoire
- Favoriser le développement d'une offre de logements privés abordables sur le territoire, pour permettre la libération du parc social
- Etudier la mise en place d'un Office Foncier Solidaire pour contribuer à la maîtrise des prix et favoriser une accession maîtrisée pérenne, tout en optimisant la mobilisation de fonds publics (OFS-BRS)
- Favoriser le développement d'un partenariat avec les banques et de solutions de financement innovantes (micro-crédit immobilier/foncier)
- Maintenir et renforcer un dispositif d'accession très sociale pour les ménages modestes

Description de l'action

Contexte et enjeux pour la CACL :

- Le constat d'une production de logements insuffisante, qui accentue les tensions du marché immobilier et renforce les situations alternatives et irrégulières.
- Des produits difficilement accessibles pour une partie des ménages du territoire, et des parcours résidentiels contraints à l'accession avec :
 - o un taux de propriétaires occupants bas (37%, contre une moyenne de 58% en France)
 - o des prix élevés, voire très élevés dans les secteurs les plus demandés : en moyenne 240K€ pour un logement individuel dans le neuf, et 210K€ dans l'ancien (pour une solvabilité moyenne des ménages à 180K€)
 - o des difficultés à contracter des prêts
 - o un manque de produits en accession sociale et absence d'ingénierie sociale et financière pour accompagner les ménages modestes.
- Un parc social tendu : avec seulement 7,2% des demandes satisfaites au sein de la CACL en 2016. Et une rotation faible au sein du parc locatif social, qui s'explique notamment par les bas loyers des anciens logements (46% des ménages locataires du parc social occupent leurs logements depuis plus de huit ans).
- Un développement de produits PSLA en cours sur le territoire, par l'intermédiaire de la Société coopérative de Guyane portée par la CACL, la CTG, la SDHC, la SEMSAMAR et la SCP.
- Un besoin d'accompagner des produits LES et d'encadrer les auto-constructions pour assurer des constructions durables répondant aux besoins des ménages.
- Réflexion en cours par l'EPFAG et la CDC sur la pertinence du modèle OFS-BRS en Guyane afin de dynamiser l'accession à la propriété

Source : PLH page 308/386 - Fiche action 9 – Accompagner le développement de l'offre en accession sociale à la propriété (OFS-BRS, PSLA, LES, lot libre) - Action prioritaire

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Grand public et associations	CACL	6 communes de la CACL, CTG, bailleurs, DEAL, Action Logement, EPFAG	/	/	/

Modalités de mise en œuvre

Budget prév. total	Financier 1	Montant 1	Financier 2	Montant 2	Financier 3	Montant 3
/	Action Logement	/	DEAL	/	OFS	/

Financements

Financement de l'aide en faveur de l'accession à la propriété :

DEAL (crédits LBU)

- PSLA : 5 000€/ménage (enveloppe globale à préciser)
- CTG : 5 000€/ménage et 8000€/ménage bénéficiaire du RSA, (enveloppe globale à préciser)
- Action Logement : 10 000€/logements (financement à préciser)
- CACL : aide à la pierre pour le PSLA et les ménages bénéficiaires du LES en complément de celle de la CTG : 2500€/ménage dans une enveloppe globale de 2 250 000€, soit 150 ménages/an

Intégrer le capital de l'Organisme Foncier Solidaire :

- CACL : 150 000€ (soit 25 000€/an)

Calendrier

Non renseigné

Indicateurs

- Mise en place effective de l'OFS
- Suivi de la production de logements abordables (PSLA, LES, BRS)

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

Non renseigné

3.1.2. Soutenir les démarches de maîtrise de l'énergie dans les logements par la sobriété et le bioclimatisme

3. Améliorer le bâti et construire une ville durable et agréable > 3.1 Œuvrer pour un habitat plus sobre, accessible et confortable

Statut

Non renseigné

Niveau de priorité

Non renseigné

Objectifs

- Développer la sobriété énergétique dans l'habitat
- Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat

Description de l'action

La croissance urbaine fortement liée au besoin important de logements sur la CACL accentue fortement la nécessité d'un développement durable du territoire et notamment de l'habitat. En effet, à l'échelle locale, les effets de cette urbanisation nécessaire et inéluctable peuvent devenir particulièrement préoccupants pour l'environnement et le cadre de vie des habitants :

- aggravation de situations de risques (inondations, glissements de terrains, etc.) du fait de l'artificialisation croissante cumulée aux développements urbains spontanés et illégaux
- augmentation des situations de « précarités » : effets « d'isolement » liés au retard en matière de moyens de transports, de services, ... « mauvaise » qualité de certains logements (précaires, énergivores, mal ventilés, trop petits, sans espaces de vie publics ou privés ...)
- des impacts négatifs pour l'Environnement, notamment sur l'air et pollutions, les ressources en eau et énergie, la biodiversité...

Ainsi, 4 qualités prioritaires sont apparues pour caractériser « l'Habitat Durable » souhaitable :

- CONFORTABLE : bien exposé, bien équipé, des espaces extérieurs ou jardins
- OFFRE DE SERVICES UTILES AU QUOTIDIEN à proximité : équipements publics, commerces, moyens de transports, viabilisation et accès aux commodités minimales
- ADAPTE AUX MODES D'HABITER locaux : évolutif et adaptable, auto-construction
- ECONOMOME : bien orienté, bien ventilé, faible facture énergétique, éco-matériaux et coût maîtrisé

La CTG relève que selon une étude de l'ADEME (Source : Plan de déploiement du SARE de Guyane) « l'isolation thermique reste de loin l'action de maîtrise de la demande en électricité (MDE) la plus populaire, avec 38 % de Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) évitée en Guyane 2019, pour 403 006 mètres carrés isolés. Viennent ensuite les installations de climatisation et d'eau chaude solaire, représentant également une part importante de CSPE évitée, et donc d'économie d'énergie (38 %) ». Ainsi, de par son objectif inscrit dans son PLH de favoriser un « Habitat durable », la CACL souhaite contribuer à soutenir les démarches de maîtrise de l'énergie dans les logements par la sobriété et le bioclimatisme. Parmi les étapes de mise en œuvre :

- Privilégier des opérations exemplaires :
 - o dans les opérations d'initiative publique (OIN, ZAC en priorité), en prévoyant la mise en place d'habitat, d'aménagement ou de solutions innovantes : opérations à énergie positive avec sources d'énergies renouvelables pour l'électricité,
 - o en soutenant financièrement les opérations recherchant le label NF HQE : une bonification pourra être appliquée par opération à hauteur de 20 K €/opération, soit 120 000 € sur la durée du PLH.

- Augmenter les exigences environnementales dans les projets d'habitat en général par :
 - o le respect des principes de bases de l'architecture équatoriale durable : bioclimatisme, ventilation naturelle, pare-pluies et débords de toitures, larges baies...
 - o l'incitation au respect des normes constructions à énergie positive (normes RT2020) et label ECODOM (NFHAQ appliquée à la Guyane)
- Améliorer l'information et le conseil aux particuliers et pétitionnaires
- Renforcer et mobiliser le réseau de partenaires pour constituer des documents d'information, campagnes de sensibilisation avec presse régionale, de l'animation ou permanences conseil auprès du public
- Mettre en place des points d'informations-conseil (énergies, éco-matériaux, formes urbaines) complémentaires au PRIME (Point d'information sur la maîtrise de l'Energie), notamment dans le cadre du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) Guyane
- Soutenir les actions et opérations respectueuses de l'environnement :
 - o Par la mise en place d'un référentiel label ECODOM+ pour la réhabilitation de l'habitat (notamment pour les bailleurs sociaux)
 - o Dans des démarches accompagnées financièrement par l'ADEME et la CTG, qui pourraient être abondées par la CACL :
 - mise à disposition des bailleurs, de prêts à taux bonifiés pour compenser les surcoûts de construction neuve
 - financement d'une partie des études de conception ou d'AMO sur les opérations
 - soutien financier dans le cadre de démarches diverses (« habitat malin », habiter mieux, HQE Guyane, AEU)

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Élu-e référent-e
/	CACL, CTG	ADEME, AQUA, ANAH	/	/

Coût et financement

Budget prév. total	Financements
/	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens humains : services CACL et des partenaires missionnés ou mobilisés • Montage d'appels à projets spécifiques sur des opérations maîtrisées ou encadrées par les collectivités : environ 12 000 € /opération (CCTP, consultation, suivi) • Élaboration du référentiel ECODOM + Réhabilitation : 20 000 € + ADEME • Mise en place de l'appel à projet « habitat résilient » : 60 000 € sur la durée du PLH • Animation et communications diverses sur les outils et démarches : environ 30 000 € sur le temps du PLHi

Calendrier

2020-2025

Indicateurs

En italique : indicateurs spécifiques non référencés sur la plateforme Territoires en Transitions.

- Emissions de gaz à effet de serre - résidentiel
- Consommation énergétique - résidentiel
- Rénovation énergétique des logements
- Émissions de polluants atmosphériques
- *Nombre de dossiers de demandes déposés*
- *Nombres d'opérations performantes et points forts*
- *Part des constructions économes (BEPOS, ECODOM, matériaux locaux...)*
- *Montant des économies par logement réalisé dans les opérations*

Orientation 3.2 - S'inscrire dans une démarche ville durable, dynamique et sûre

3.2.1. Adopter un urbanisme commercial plus attractif

3. Améliorer le bâti et construire une ville durable et agréable > 3.2 S'inscrire dans une démarche ville durable, dynamique et sûre

Statut

En cours

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Végétaliser l'espace public
- Proposer un éclairage réfléchi et contemporain
- Créer des espaces de stationnements perméables, plantés et paysagés
- Harmoniser les matériaux et les couleurs de façade
- Intégrer des vitrines dont le format permet l'économie d'énergie en espace climatisé
- Qualifier les abords des pôles commerciaux de manière à y avoir des trottoirs partagés entre piétons et vélo, des stationnements pour les deux roues.

Description de l'action

A la suite du vote en Assemblée Plénière du Schéma de Développement des Activités Commerciales (SDAC), plusieurs objectifs opérationnels ont été identifiés parmi lesquels :

- Développer l'urbanité et la fonctionnalité des polarités commerciales
- Proposer une offre immobilière adaptée aux diffs types de commerce
- Faire évoluer les devantures commerciales pour une meilleure visibilité de l'offre et de mise en scène du commerce.

Les livrables attendus à la suite de la mise en œuvre des objectifs, il est prévu la réalisation de :

- Fiches de lot et cahiers de prescriptions
- Fiche d'information relative aux RDC pour tout dossier de préparation au dépôt d'un Permis de Construire valant Autorisation d'Exploitation Commercial
- Charte des Devantures, des Enseignes et des Terrasses.

Trois groupes de travail sont lancés en septembre 2023 pour traiter de ses sujets au sein du Comité Intercommunal d'Urbanisme Commercial (CIUC). Ces groupes de travail seront l'occasion d'intégrer l'aménagement et l'adaptation au changement climatique au cœur des préconisations formulées dans les fiches et charte. Il s'agit au total d'offrir un paysage de déambulation attractif.

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Grand public et associations	CACL	ADEME, ADEME, bailleurs, promoteurs immobiliers, investisseurs immobiliers, commerçants, CAUE, CCI	Johanna CADET	DGA TSO/DDAE	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financeurs	Financements
/	/	/

Calendrier

13-26-28/09 : Premières rencontres des groupes de travail où la méthodologie et les calendriers seront définis.

Indicateurs

- Budget énergie - éclairage public
- Consommation de l'éclairage public
- Stationnement public voiture
- Stationnement vélo

Actions des référentiels CAE et ECI en lien

- CAE 1.3.1 - Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols
- CAE 1.3.1.1 - Organiser le pilotage des documents d'urbanisme
- CAE 1.3.1.3 - Mettre la politique d'urbanisme et les objectifs de développement en cohérence avec la politique climat-air-énergie
- CAE 1.3.1.4 - Transcrire les engagements climat-air-énergie dans les volets opposables des documents d'urbanisme
- CAE 1.3.1.5 - Connaître et protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers de l'artificialisation des sols via les documents d'urbanisme et la politique foncière associée
- CAE 1.3.1.6 - Suivre des indicateurs relatifs à l'urbanisme durable et atteindre les objectifs fixés
- CAE 2.3.1 - Optimiser l'éclairage public
- CAE 2.3.1.2 - Mettre en place des actions de sobriété sur l'éclairage public en priorité
- CAE 3.3.4.3 - Réduire les impacts de l'éclairage sur la biodiversité nocturne
- ECI 5.3 - Actions dirigées vers les acteurs économiques (TPE/PME, grandes entreprises, commerçants, artisans, ... y compris associations à activité économique et acteurs économiques publics : type CHU, EHPAD, SEM, ...)

3.2.2. Instaurer un processus de labélisation pour les acteurs du secteur touristique engagés dans une démarche de préservation de l'environnement

3. Améliorer le bâti et construire une ville durable et agréable > 3.2 S'inscrire dans une démarche ville durable, dynamique et sûre

Statut

À venir

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Renforcer l'attractivité du territoire
- Développement une identité commune autour de la transition écologique
- Sensibiliser et communiquer sur le respect de l'environnement
- Promouvoir les bonnes pratiques locales

Description de l'action

Le territoire de la CACL, représente environ 50 % de l'offre d'hébergement territorial. Les infrastructures et dispositifs énergétiques existants au sein de l'Agglo pourraient permettre l'adhésion des opérateurs à des formes de consommation nouvelles, davantage respectueuse de l'environnement en :

- Sensibilisant les acteurs touristiques aux moyens énergétiques alternatifs
- Aménageant des sites touristiques exemplaires en termes de consommation énergétique dans le territoire de l'Agglo
- Créant des ponts entre tourisme et protection/valorisation de la biodiversité

Les étapes sont :

- Proposer aux acteurs touristiques des labellisations leur permettant de s'inscrire dans une démarche qualité respectueuse de l'environnement
- Intégrer des dispositions de réduction de consommation énergétique dans le SIDT
- Créer des ponts entre opérateurs touristiques et espaces naturels protégés afin de valoriser la biodiversité. Cela pourrait concerner les consommations d'énergie, la réduction des déchets, l'utilisation de l'électricité plus propre...

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Grand public et associations, public scolaire, acteurs économiques, partenaires, autres collectivités du territoire	CACL	ADEME, CTG, associations locales, Comité du Tourisme de la Guyane, PNRG	Denis FOUCHIER, Loïc MASSUÉ	DGA TSO/DDAE	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financements
150 000 €	Autofinancement	150 000 €	/

Calendrier

- T4 2023 - S1 2024 : Identification des labels
- 2024-2026 : Sensibilisation des acteurs
- 2025-2027 : Labellisation des acteurs
- >2025 : Aménagement de sites exemplaires

Indicateurs

Entreprises ou établissements sensibilisées ou accompagnées sur l'EFC

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 6.3.2 - Développer un tourisme durable
- CAE 6.3.2.1 - Identifier les enjeux et les bonnes pratiques en matière de tourisme durable sur le territoire
- CAE 6.3.2.2 - Mobiliser les acteurs du tourisme
- CAE 6.3.2.3 - Développer une offre touristique de haute qualité environnementale (hors mobilité)
- CAE 6.3.2.4 - Mettre en place une offre globale de mobilité durable en lien avec le tourisme
- CAE 6.3.2.5 - Intégrer et formaliser de manière ambitieuse l'enjeu du tourisme durable dans la vision climat air énergie du territoire

3.2.3. Mettre en cohérence la politique foncière dans l'agriculture

3. Améliorer le bâti et construire une ville durable et agréable > 3.2 S'inscrire dans une démarche ville durable, dynamique et sûre

Statut

Non renseigné

Niveau de priorité

Non renseigné

Objectifs

- Éviter la dégradation environnementale
- Promouvoir l'agriculture durable
- Préserver la biodiversité
- Renforcer la sécurité alimentaire

Description de l'action

La mise en cohérence de la politique foncière dans l'agriculture en Guyane est motivée par plusieurs facteurs clés. Tout d'abord, la Guyane est caractérisée par une diversité écologique unique et des écosystèmes fragiles, ce qui nécessite une gestion attentive des terres pour éviter la dégradation environnementale. De plus, la croissance démographique et les changements dans les modèles d'utilisation des terres ont accru les pressions sur les terres agricoles, forestières et naturelles. La spéculation foncière, l'expansion urbaine et l'exploitation minière ont eu des répercussions sur la disponibilité et la qualité des terres arables. La promotion de l'agriculture durable et la préservation de la biodiversité ont également poussé à revoir la politique foncière. Il est essentiel de concilier les besoins des agriculteurs locaux avec la nécessité de conserver les écosystèmes uniques de la région. Enfin, la sécurité alimentaire et l'autosuffisance régionale sont des préoccupations importantes, et la mise en cohérence de la politique foncière vise à soutenir ces objectifs en garantissant un accès équitable aux terres et en favorisant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Les étapes du projet sont :

- Elaborer le PPAS (Programme Pluriannuel d'Activités de la SAFER) comprenant un diagnostic territorial et l'élaboration d'objectif stratégique
- Etablir des règles de préservation de l'environnement pour les aménagements fonciers
- Sélectionner et aménager les parcelles destinées à l'installation des agriculteurs
- Augmenter le nombre d'exploitation agricole sur le territoire en priorisant l'installation des jeunes agriculteurs (< 40 ans)
- Assurer le suivi des agriculteurs installés

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu-e référent-e
Acteurs économiques	CACL, SAFER	Etat, CTG, SAFER, Chambre d'Agriculture, Syndicats agricoles	Werley GROMAT	DGA TSO/DDAE	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financeurs	Financements
600 000 €	/	/

Calendrier

Non renseigné

Indicateurs

- Surfaces agricoles et naturelles
- Séquestration dans les terres agricoles et les prairies
- Surface Agricole Utile totale
- Exploitations agricoles

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 1.3.1.5 - Connaître et protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers de l'artificialisation des sols via les documents d'urbanisme et la politique foncière associée
- CAE 3.3.4 - Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts
- CAE 3.3.4.2 - Sensibiliser à l'importance et à la fragilité de la biodiversité et aux enjeux liés aux espaces verts
- CAE 3.3.4.5 - Prendre en compte la biodiversité dans une approche transversale
- CAE 3.3.4.6 - Mettre en place des actions de préservation de la biodiversité contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'amélioration du cadre de vie
- CAE 6.4.1 - Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable
- CAE 6.4.1.2 - Animer son territoire sur le sujet de l'agriculture et de l'alimentation durable
- CAE 6.4.1.8 - Mesurer et atteindre des objectifs ambitieux en matière d'agriculture et d'alimentation durable

Orientation 3.3 - Faire de la CACL un smart-territoire

3.3.1. Mettre en place un système numérique avec capteurs : risques inondations, ramassage des déchets, suivi des transports en commun, etc...

3. Améliorer le bâti et construire une ville durable et agréable > 3.3 Faire de la CACL un smart-territoire

Statut

En cours

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Favoriser l'innovation
- Optimiser les dépenses, le développement des services publics, les actions en faveur de l'environnement
- Maîtriser les flux

Intérêts pour la CACL :

- Optimiser la collecte des déchets (bennes à verre dans un premier temps)
- Prévenir les risques d'inondations en milieu urbain (installation de station de mesure pour le niveau des eaux)
- De nombreuses autres possibilités d'innovation et d'optimisation des ressources en devenir (qualité de l'air, transports en communs en temps réels, etc.)

Intérêts pour les communes membres :

- Améliorer la gestion des ressources (places de parking, éclairage public, qualité de l'air dans les bâtiments communaux)
- Bénéficier d'une meilleure planification stratégique avec une connaissance accrue des flux routiers et humaines (prise de décision en temps réels)

Description de l'action

L'innovation au service de la gestion des ressources de la collectivité :

- Déployer un réseau de télécommunication longue portée (LoRawAN sur le territoire).
- Faire de la CACL le premier Smart Territoire de Guyane (territoire intelligent)

Le déploiement d'un réseau et de capteurs permettrait de récolter des données en temps réels afin de gérer au mieux le territoire que ce soit sur des questions environnementales, énergétiques, de sécurité ou encore de gestion des flux. Il s'agit d'une demande qui a émané des services (environnement et eaux pluviales). Cela permettrait :

- L'optimisation la gestion des ressources et des services de la CACL
- La gestion optimisée de l'énergie, de l'eau et des déchets, mobilité durable, services numériques et démocratie participative
- Un urbanisme plus durable, plus économique et plus sûr, grâce au numérique.

Il est prévu d'utiliser les capteurs pour les sujets suivants :

- Dans les poubelles de verre : cela permettrait de mieux connaître le taux de remplissage des poubelles, et de n'envoyer les camions bennes pour venir récupérer les déchets que lorsque c'est pertinent et bien rempli. Cela optimise et réduit donc les trajets.
- Dans les transports en commun : cela existe déjà, mais la CACL intégrera les TC dans ce projet quand même. Cela permet de renforcer la connaissance sur la position des TC, et facilite ainsi leur utilisation pour les habitants.

- Sur le sentier du littoral (en cours de création) : cela permettrait de mesurer la houle et d'émettre des alertes si la houle est trop forte. Certaines passerelles du sentier pourraient alors être inaccessibles/fermées temporairement en fonction des données.
- Dans les canaux et cours d'eau : c'est déjà en cours d'installation par le service Eaux Pluviales, mais cela serait intégrer également dans ce projet de capteur. Cela permet de renforcer la connaissance sur les crues, et risques d'inondation.
- Sur les sujets de l'Energie : ce n'est pas encore bien défini, mais il y a un vrai potentiel pour ces sujets. La CACL pourrait mesurer la pollution lumineuse, vérifier le bon fonctionnement des lampadaires, mieux suivre les consommations d'énergie dans les bâtiments, etc...

Pour l'instant, il est dur d'avoir une estimation de la quantité de capteur car le projet est seulement au niveau du déploiement du réseau LORAWAN sur lequel les capteurs vont se reposer. Il est prévu 255 capteurs (qui ont été validés) pour les bennes à verre des 6 communes et 114 autres sont en attente de validation (et qu'il faudra rajouter plus tard). Au total, il y aura 369 capteurs normalement (uniquement pour les bennes à verre). Les étapes du projet sont les suivantes :

- Étude de couverture du réseau LoRaWAN sur les 6 communes de la CACL et conventionnement auprès des communes membres
- Définition des zones d'implantation des Gateways (passerelles) sur le territoire
- Lancement du marché public et sélection de l'exécutant
- Déploiement du réseau sur le territoire (Gateways), installation des capteurs et conception de tableau de bord de suivi
- Phase de test et ajustement + déploiement de nouveaux capteurs pour les communes

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu-e référent-e
Collectivités, grand public et associations	CACL	6 communes de la CACL	Pauline LARICHE, Stéphane LYFOUNG	DINSI/Service EPIC	/

Coût et financement

Budget prév. total	Financier 1	Montant 1	Financements
168 419 €	Autofinancement	168 419 €	/

Calendrier

- 2023 : convention avec les communes / cartographie des gateways / budgétisation
- Début 2024 : mise en place des capteurs / conception des tableaux de bord
- Fin 2024 : Formation des utilisateurs / Phase de test / retour d'expérience et ajustement

Indicateurs

- Budget énergie et gestion des déchets
- Consommation énergétique des bâtiments publics et du territoire
- Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés, déchets collectés sélectivement
- Part des cours d'eau en bon état écologique (%)

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 1.2.3 - Définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets
- CAE 3.3.3 - Optimiser la gestion des eaux pluviales
- CAE 4.2.2 - Réguler le trafic, réduire la vitesse et valoriser l'espace public
- ECi 2.4 - Réduire les impacts environnementaux et sociaux de la gestion des déchets
- ECi 4.1.3 - Agir pour optimiser les dépenses publiques de gestion de déchets

AXE 4 - IMPLIQUER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS LES TRANSITIONS

Orientation 4.1 - Sensibiliser, communiquer et former à la transition écologique et solidaire

4.1.1. Organiser des ateliers écocitoyens mieux consommer

4. Impliquer les acteurs du territoire dans les transitions > 4.1 Sensibiliser, communiquer et former à la transition écologique et solidaire

Statut

En cours

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Identifier les besoins par commune et le mode de consommation des habitants (enquêtes)
- Impliquer les collectivités dans la démarche de l'éducation alimentaire dans la restauration collective (écoles, collèges et lycées)
- Organiser des ateliers en partenariat avec des nutritionnistes pour faciliter la connaissance des produits locaux
- Faire la promotion des acteurs locaux impliqués dans l'économie circulaire via le dispositif commerce engagé et autres
- Développer un partenariat avec la chambre d'agriculture et travailler en synergie sur la promotion de la production locale

Description de l'action

Dans le cadre de son programme Pédagogique de Sensibilisation à l'Environnement et au développement durable, la CACL a déjà intégré que l'éducation populaire au développement durable est l'un des objectifs prioritaires du nouveau programme. Ce programme a longtemps été considéré comme un programme fait exclusivement pour les établissements scolaires du territoire, sa dimension territoriale et populaire n'a été jusqu'ici très peu mobilisée. Le dispositif commerce engagé à lancer sera un outil au service de la promotion de l'éco-consommation. Il sera le trait d'union entre les activités économiques dans le cadre de l'économie circulaire, un outil de la lutte contre le gaspillage, de l'écologie industrielle et territoriale et de l'économie de fonctionnalité. Compte tenu de la diversité de la population, les ateliers devront être adaptés pour faciliter la compréhension des actions du champ de l'éco-consommation et les différentes thématiques abordées. Il va falloir démocratiser l'éducation à l'environnement pour qu'un citoyen lambda puisse se sentir concernés par les enjeux environnementaux de la consommation. Ces ateliers peuvent, par exemple, permettre de :

- s'initier à la fabrication de produits ménagers ou de cosmétiques naturels
- s'initier au jardinage sans recours à des produits chimiques
- prendre soin de son bébé au naturel
- fabriquer des meubles en palettes soi-même
- apprendre à bien utiliser son composteur

De tels ateliers sont organisés par la ville de Nouméa via des ateliers gratuits destinés aux habitants de la commune. Le contenu et les dates des ateliers sont mis en ligne sur le site web de la ville, et les inscriptions se font en ligne. Les ateliers sont animés par des associations, ou éventuellement des structures (auto-entrepreneurs...), encadrés par des agents de la commune, et financés par la commune. A voir si un soutien financier de l'ADEME, de la DGTM et/ou de la CTG est envisageable.

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Grand public et assos, public scolaire, acteurs économiques partenaires, autres collectivités du territoire, agents	CACL	ADEME, Etat, CTG, Assos locales, Chambre d'Agriculture, Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, GRAINE	Philippe TROPNAS	DGA TSO/ DHE/ Environnement-Déchets	Albanie CIPPE

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financements
200 000 €	Autofinancement	200 000 €	/

Calendrier

- Faire une étude sur le mode de consommation et les habitudes alimentaires des habitants
- Bien définir toutes les actions qui entrent dans le champ de l'éco consommation
- Expérimenter des actions auprès de certaines familles en tenant compte de leur habitudes alimentaires et de consommation
- Présenter le résultat de l'étude et de l'expérimentation aux différents acteurs du territoire tout en cherchant leur adhésion
- Adapter les instruments d'accompagnement aux différents indicateurs identifiés lors de l'étude et l'expérimentation

Indicateurs

- Emissions de gaz à effet de serre et consommation énergétique - déchets
- Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés, production et recyclage de déchets
- Réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective publique

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 1.2.3 - Définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets
- CAE 2.3.2 - Economiser l'eau dans les bâtiments publics
- CAE 6.4.1 - Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable
- CAE 6.5.2 - Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité
- ECi 2.1 - Disposer d'un programme de prévention des déchets
- ECi 2.2 - Améliorer l'efficacité du système de collecte
- ECi 2.4 - Réduire les impacts environnementaux et sociaux de la gestion des déchets
- ECi 2.5 - Créer du lien avec les acteurs économiques du territoire pour créer des dynamiques sur leurs déchets
- ECi 3.3 - Soutenir et accompagner la consommation responsable et la sobriété des acteurs du territoire

4.1.2. Sensibiliser à l'éco-consommation et à l'achat avec ses propres contenants

4. Impliquer les acteurs du territoire dans les transitions > 4.1 Sensibiliser, communiquer et former à la transition écologique et solidaire

Statut

À venir

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Réduire les déchets liés aux emballages
- Sensibiliser à une consommation plus responsable

Description de l'action

Quelques magasins proposent de la vente en vrac sur la CACL : Carrefour, le grand marché bio, etc... Il est possible de venir avec ses propres contenants, mais cette démarche semble très anecdotique. La CACL souhaite donc inciter les commerçants / magasins de bouche à accepter que les clients viennent avec leurs propres contenants. Pour information, cette démarche a été initiée sur Nouméa, il y a quelques années. Pour les commerçants, l'intérêt réside dans l'économie réalisée sur l'emballage mis à disposition. Ainsi, ils limitent leur stock, leurs commandes, etc... Il pourrait même être proposé une mini ristourne aux clients qui viennent avec leurs propres contenants pour promouvoir le principe. Par la suite, une application ou le site web de la CACL pourrait référencer la liste des commerçants qui acceptent les contenants des clients. Sur Nouméa, un autocollant est apposé sur la vitrine des commerçants qui acceptent les contenants des clients « Ici, on accepte vos contenants ». L'apposition de l'autocollant n'est bien sûr pas obligatoire, mais recommandée pour inciter le client à venir. En parallèle, une vaste campagne de communication sera lancée pour inciter les usagers à utiliser leurs propres contenants. Un impératif concernant les contenants : ils doivent être propres. Le commerçant peut se réserver la possibilité de le refuser s'il considère qu'il y a un risque de contamination en acceptant le contenant dans l'enceinte de son magasin, ou s'il considère que le contenant n'est pas adapté pour contenir le produit vendu.

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Grand public et associations, public scolaire, acteurs économiques partenaires, agents	CACL	ADEME, Entreprises locales, Magasins de bouches	/	DGA TSO / DHE / Environnement-Déchets	Albanie CIPPE

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financements
/	Autofinancement	/	ADEME ?

Calendrier

- S1 2025 : contact des entreprises et magasin de bouches locaux pour présenter le dispositif et le mettre en place
- >S2 2025 : communication régulière sur le dispositif et sur les partenaires locaux le proposant

Indicateurs

- Emissions de gaz à effet de serre - déchets
- Consommation énergétique - déchets
- Production de déchets

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 1.2.3 - Définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets
- CAE 1.2.3.1 - Définir une stratégie de prévention et de gestion des déchets et sensibiliser les acteurs à la prévention et au tri des déchets
- CAE 1.2.3.2 - Mettre en œuvre une politique locale de prévention et de gestion des déchets ambitieuse et tournée vers l'économie circulaire
- CAE 6.4.1.5 - Modifier les habitudes alimentaires, notamment dans la restauration collective, en respectant les obligations de la loi EGalim et en s'engageant plus loin
- ECi 2.4 - Réduire les impacts environnementaux et sociaux de la gestion des déchets
- ECi 2.4.3 - Mettre en place le report modal de la collecte des déchets
- ECi 2.5 - Créer du lien avec les acteurs économiques du territoire pour créer des dynamiques sur leurs déchets

4.1.3. Sensibiliser à la diminution des emballages produits à la source

4. Impliquer les acteurs du territoire dans les transitions > 4.1 Sensibiliser, communiquer et former à la transition écologique et solidaire

Statut

À venir

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Faire de l'éducation alimentaire chez les plus jeunes et influencer le choix des adultes
- Promouvoir des produits locaux (circuit court), moins impactant pour l'environnement et bénéfique pour l'économie locale
- Faire un lien entre le mode d'alimentation importée souvent de mauvaise qualité et certaine maladie qui tend à se développer
- Trouver des idées réalistes pour montrer les impacts sur l'environnement et faire prendre conscience au plus grand nombre
- Communiquer sur l'impossibilité de recycler certains emballages et la durée vie de ces déchets dans la nature

Description de l'action

L'impact sur l'environnement des emballages des produits est un enjeu majeur pour le territoire guyanais très dépendant de l'Importation. La surprotection des produits transportés est une nécessité pour les transporteurs qui garantissent la livraison des produits en bon état. Limiter l'utilisation de ces emballages, c'est préserver l'environnement. Sachant que les emballages ont des impacts multiples sur l'environnement. Leur fabrication, leur utilisation et la gestion de leur fin de vie sont problématiques pour la santé de l'environnement. Quant aux emballages spécifiques des fruits et légumes, le consommateur a un rôle à jouer dans la diminution de leurs impacts sur l'environnement. S'agissant d'acte individuel et volontaire, trouver les outils nécessaires pour développer une prise de conscience auraient été la solution idéale pour la santé humaine et pour la santé environnementale. Les acteurs de nos territoires devraient s'appuyer sur la réglementation en vigueur pour interdire certaines pratiques et encourager d'autres plus vertueuses. Le cas des sacs plastiques à usage unique est un exemple type de manque de cohérence entre acteurs. Les champs de compétences de certains qui ont la volonté sont limités et ceux qui doivent agir pour faire respecter la loi ne le font pas.

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Grand public et associations, public scolaire, acteurs économiques partenaires, autres collectivités du territoire, élus locaux, agents	Chambre de Métiers et de l'Artisanat	CACL, Caisse Régionale d'Assurance Maladie	Philippe TROPNAS	DGA TSO / DHE / Environnement-Déchets	Albanie CIPPE

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financements
200 000 €	Autofinancement	/	/

Calendrier

- 16 oct. : Journée mondiale de l'alimentation, organiser une conférence contradictoire en partenariat avec l'université de Guyane – produits alimentaires importées et leurs conséquences.
- Profiter des semaines européennes du développement durable pour mettre l'accent notre impact sur l'environnement dans tous les lieux de rassemblement
- Aider les professionnels de la place à faire la démonstration des possibilités de transformation des produits locaux (date à déterminer)
- Accompagner les actions visant à étudier des emballages du port aux magasins et des magasins aux foyers (date à déterminer)

Indicateurs

- Budget communication/sensibilisation climat-air-énergie
- Recyclage des déchets
- Formation à l'écoconception des entreprises et des établissements et à l'Économie Circulaire
- Services de la collectivité formés à l'Economie Circulaire
- Réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective publique

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 1.2.3 - Définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets
- CAE 1.2.3.1 - Définir une stratégie de prévention et de gestion des déchets et sensibiliser les acteurs à la prévention et au tri des déchets
- CAE 1.2.3.2 - Mettre en œuvre une politique locale de prévention et de gestion des déchets ambitieuse et tournée vers l'économie circulaire
- ECi 2.4 - Réduire les impacts environnementaux et sociaux de la gestion des déchets
- ECi 2.5 - Créer du lien avec les acteurs économiques du territoire pour créer des dynamiques sur leurs déchets

Orientation 4.2 - Réduire les déchets et favoriser le réemploi, la réparation et la réutilisation

4.2.1. Favoriser le réemploi, la réparation et la réutilisation

4. Impliquer les acteurs du territoire dans les transitions > 4.2 Réduire les déchets et favoriser le réemploi, la réparation et la réutilisation

Statut

À venir

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Développer des lieux favorisant le réemploi type tiers lieux, recycleries
- Mobiliser les moyens permettant aux structures existant de faire face aux frais de fonctionnement et d'avoir le personnel nécessaire
- Créer une plateforme facilitant la mise en relation et les échanges entre les acteurs du territoire
- Mettre en valeur les acteurs impliqués dans la valorisation par le réemploi
- Faciliter le circuit court des produits locaux

Description de l'action

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, une vision a été dégagée, celle de passer d'une économie linéaire à une économie circulaire dont les principes fondamentaux ont été :

- L'approvisionnement durable : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées
- L'écoconception : prendre en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception
- L'écologie industrielle et territoriale : mettre en synergie et mutualiser entre plusieurs acteurs économiques les flux de matières sur un territoire
- L'économie de la fonctionnalité : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien
- La consommation responsable : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat
- L'allongement de la durée d'usage des produits par le recours à la réparation, à la vente ou à l'achat d'occasion, par le don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation
- L'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets, y compris en réinjectant et réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique.

Localement, ces principes sont la base de l'élaboration du PRPGD de la collectivité territoriale de Guyane et du PLPDMA de la CACL. La feuille de route pour une économie circulaire de 2018 préalable à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 a identifié les axes suivants :

- Sortir du tout jetable ;
- Mieux informer les consommateurs ;
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- Agir contre l'obsolescence programmée ;
- Mieux produire.
- Ces axes traduisent les principes fondamentaux de l'économie circulaire, charge aux acteurs de porter des projets dans ce champs et aux décideurs d'accompagner les projets cohérents et d'inciter les acteurs à agir.

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Grand public et associations, public scolaire, acteurs économiques partenaires, autres collectivités du territoire	CACL	CTG, Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat	Philippe TROPNAS	DGA TSO / DHE / Environnement-Déchets	Albanie CIPPE

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financements
400 000 €	Autofinancement	/	/

Calendrier

- Mener actions de sensibilisation type caravane de la réparation, repair café, gratifieria
- Créer des espaces dédiés à la collecte préservante
- Aider à l'achat des équipements indispensables à la promotion du réemploi et de la réparation
- Organiser des rencontres entre acteurs pour aborder la problématique du territoire et adapter les actions
- Accompagner les acteurs à structurer administrativement leurs activités

Indicateurs

- Recyclage des déchets
- Budget Économie Circulaire
- Mise en place de boucles locales d'économie circulaire
- Activité de réemploi et/ou de réutilisation dans l'activité économique
- Réutilisation, recyclage et valorisation des DMA

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 1.2.3 - Définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets
- CAE 1.2.3.1 - Définir une stratégie de prévention et de gestion des déchets et sensibiliser les acteurs à la prévention et au tri des déchets
- CAE 1.2.3.2 - Mettre en œuvre une politique locale de prévention et de gestion des déchets ambitieuse et tournée vers l'économie circulaire
- ECi 2.4.2 - Gérer les impacts de la collecte des déchets
- ECi 2.4.3 - Mettre en place le report modal de la collecte des déchets
- ECi 2.4.4 - Gérer les impacts du traitement des déchets
- ECi 2.5 - Créer du lien avec les acteurs économiques du territoire pour créer des dynamiques sur leurs déchets

**Orientation 4.3 - Renforcer les modes alternatifs
pour réduire l'usage de la voiture thermique**

4.3.1. Favoriser la mobilité décarbonée et faible émission

4. Impliquer les acteurs du territoire dans les transitions > 4.3 Renforcer les modes alternatifs pour réduire l'usage de la voiture thermique

Statut

En cours

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Renforcer la mobilité électrique
- Dynamiser des zones d'activité
- Anticiper le "tout électrique" de 2035
- Réduire la pollution de l'air d'origine circulaire
- Contraindre la circulation automobile et inciter au report modal

Description de l'action

Le développement de la mobilité électrique est un véritable levier de décarbonation du secteur des transports. Même si 90% des véhicules électriques sont rechargés au domicile des propriétaires, il est primordial de déployer des bornes IRVE pour faciliter l'utilisation des véhicules électriques. En tant qu'AOM, la CACL et la CTG se sont lancées dans la création d'un SDIRVE fin 2023. La CACL et les communes pourront ensuite s'appuyer sur ce document stratégique et opérationnel pour organiser et coordonner l'installation de bornes de recharge sur leur périmètre d'action. Ces bornes permettront également de redynamiser certaines zones d'activité. Il est prévu de combiner l'installation de bornes IRVE avec la création d'ombrières photovoltaïques pour créer une occultation de protection sur les bornes, pour protéger du rayonnement les véhicules stationnées, et pour renforcer la production d'électricité renouvelable du territoire. Par ailleurs, en 2010, Cayenne fait son entrée dans le classement des villes les plus polluées de France et se retrouve directement à la première place. En effet, durant cette année, ses habitants ont dû subir 4 jours d'air de très mauvaise qualité, et 8 jours d'air de mauvaise qualité. La pollution liée au trafic routier est évidemment une des raisons de ce classement peu enviable, et il apparaît donc pertinent de s'interroger sur l'opportunité de créer, au niveau de la partie à la fois la plus exposée – parce que la plus peuplée – et la plus émissive, à savoir le centre-ville de Cayenne, une Zone à Faible Emission, comme il en existe de nombreux exemples en Europe, notamment en Italie et en Allemagne. Ces ZFE se caractérisent par un périmètre à l'intérieur duquel, soit en permanence soit pendant la journée, les véhicules les plus polluants sont interdits de circulation ; le contrôle peut s'effectuer, à l'instar du système Crit'Air, à l'aide de vignettes apposées sur le pare-brise.

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu-e référent-e
Grand public et associations, acteurs économiques partenaires, autres collectivités	CACL, CTG	6 communes de la CACL, CTG, CCD, CCEG, CCOG	Denis FOUCHIER, Guillaume BELLEMARE, Isabelle PATIENT	CTG / DDDT / Service Energie-Déchets	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financeurs	Financements
/	/	/

Calendrier

- 11/09/2023 : Réunion de lancement CTG/CACL
- S2 2023-S1-2024 : Lancement de l'étude de préfiguration pour le SDIRVE
- 2024 : Compétence communale à déléguer ? Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée ?
- 2025 : Réalisation du SDIRVE
- D'ici à 2025 : Réalisation de l'étude d'opportunité ZFE

Indicateurs

- Émissions de gaz à effet de serre - transport routier
- Consommation énergétique - transport routier
- Émissions de polluants atmosphériques dont Nox (tonnes)
- Bornes IRVE
- Rapport d'étude d'opportunité et de faisabilité ZFE

Actions des référentiels CAE et ECI en lien

- CAE 1.2.2 - Organiser les mobilités sur le territoire
- CAE 1.2.2.2 - Établir un diagnostic mobilité dans une approche concertée
- CAE 4.1.1.2 - S'organiser pour mener une politique d'information et de sensibilisation sur la mobilité durable
- CAE 4.1.2 - Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité
- CAE 4.1.2.2 - Engager une politique de mobilité durable au sein de la collectivité
- CAE 6.3.2.4 - Mettre en place une offre globale de mobilité durable en lien avec le tourisme

4.3.2. Favoriser la pratique du transport multimodal sur le territoire

4. Impliquer les acteurs du territoire dans les transitions > 4.3 Renforcer les modes alternatifs pour réduire l'usage de la voiture thermique

Statut

Non renseigné

Niveau de priorité

Non renseigné

Objectifs

- Renforcer l'offre de transport sur le territoire de la CACL en favorisant les pratiques d'intermodalité
- Développer un réseau de bus fiable inter EPCI
- Mettre en place des outils de billettiques permettant d'assurer l'interopérabilité entre les réseaux de Transport en Commun (TC) de la CACL et de la CTG
- Mettre en place des outils de communication digitales pour donner de l'information voyageur (IV) sur le réseau de TC en temps réel
- Aménager des voies de bus réservés
- Valoriser et communiquer sur l'impact du trafic sur la qualité de l'air

Description de l'action

Sur le territoire guyanais, il y a 2 AOM, la CACL sur ses 6 communes membres et la CTG pour le reste de la Guyane. Cette action, s'inscrivant également dans le futur Plan de Mobilité de la CACL. Pour ce faire, cette action prévoit de :

- Mettre en place une offre de TC structurante et hiérarchisée sur le territoire de la CACL
- Mettre en place du TCSP et réorganisation du réseau de TC autour de cet axe structurant
- Mettre en place la navette fluvio-maritime avec correspondance au réseau TC
- Développer une offre multimodale avec une tarification attractive
- Réaliser des campagnes de mesures Qualité de l'air par échantillonnage passif pour cartographier les concentrations des polluants avant finalisation des travaux et après mise en service

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Élu-e référent-e
/	CACL, CTG	ATMO Guyane	/	/

Coût et financement

Budget prév. total	Financements
166 M€	TCSP : 2025 - 166 millions d'euros Réseau refondu autour du TCSP : 2025 - en cours de validation et d'estimation Navette fluvio-maritime : 2025 procédure de DSP en cours – montant annuel en cours Travaux de réflexion entre la CTG et la CACL : date à définir pour identifier les modalités d'un système de billettique interopérable - estimation à définir Création de voies réservées au bus sur des axes structurants pour améliorer la vitesse commerciale des bus et le rendre plus attractif : à définir avec les gestionnaires de voirie

Calendrier

2025

Indicateurs

- Emissions de gaz à effet de serre - "autres transports"
- Consommation énergétique - "autres transports"
- Emissions annuelles de NOx du territoire (tonnes)
- Nombre de voyages en transport en commun par an, de lignes de TCSP et de lignes de navettes
- Nombre de parking relais créés
- Nombre de box vélos et arceaux installés
- Mise en place d'une tarification intégrant tous modes de déplacement

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

Non renseigné

4.3.3. Renforcer les modes alternatifs doux à la voiture : marche et vélo

4. Impliquer les acteurs du territoire dans les transitions > 4.3 Renforcer les modes alternatifs pour réduire l'usage de la voiture thermique

Statut

Non renseigné

Niveau de priorité

Non renseigné

Objectifs

Non renseigné

Description de l'action

La CACL est le 2e département à l'échelle nationale pour la pratique du vélo avec plus de 4,1% de la part modale réalisée à Vélo. L'objectif de la CACL est de maintenir ce taux en 2023 et d'atteindre les 7% en 2028. Cette action prévoit :

- 1) Aménager des axes piétons, vélos, route :
 - Mettre en place les cheminements pour chacun avec une signalétique bien visible (Intérêt : mobilité, sécurité, fluidité).
 - Aménagement de pistes cyclables continues car actuellement discontinues et parfois non entretenues car absence de marquage
 - Formations proposées pour les cyclistes / éducation vélos
 - Manifestation nationale à l'échelle de la Guyane : intégration des usagers à y participer avec Atmo Guyane (exemple : challenge Mai à vélo)
- 2) Développer les infrastructures favorables dans CACL :
 - Développement des infrastructures : plus de pistes cyclables, continuité, aménagement (etc.)...
 - Prise en compte du climat
- 3) Sensibilisation des personnes : primes, achats équipement de sécurité casque, petit-déjeuner, espace de repos (intérieur – extérieur)
- 4) Adaptation des parkings et locaux sanitaires / vestiaires d'entreprises pour la pratique du vélo :
 - Installation de parcs à vélos
 - Installation de sanitaires pour douche pour permettre le développement de l'utilisation des vélos (A ajouter aux cahiers des charges des constructions)
- 5) Intensifier la mise en place de pédibus et vélo-bus (cartographie des déplacements, animation de la concertation avec les parents)
- 6) Aménager les espaces proches des écoles pour sécuriser les déplacements
- 7) Poursuivre la politique d'aide à l'achat de vélos
- 8) Equiper le territoire de « box » de stationnement de vélos
- 9) Formation et aide à la réparation de vélos
- 10) Développer des zones de rencontre ou zone piétonnes dans les centres bourg
- 11) Aménager les trottoirs pour favoriser la marche en centre-ville - réaliser les SDAP des communes

Ainsi les étapes de mise en œuvre sont :

- Etape 1 : Mettre en place des services vélo pour lesquels la CACL est compétente (Aide à l'achat, sécurisation des vélos etc.).
- Etape 2 : Création de pistes et voies cyclables gestionnaires de voirie (communes CTG DGTM).

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu-e référent-e
/	/	/	/	/	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financeurs	Financements
/	/	Détails du budget prévisionnel : Aide à l'achat au vélo : 100 000€ juin 2022 / Octobre 2023 : 160 000€ Stationnement vélo sécurisé : 120 000€ / an estimés dès 2024 192 km de voie et de piste cyclables sur le territoire par les différents gestionnaires de voirie : Mise en place d'un système de location longue durée sur le territoire de la CACL : 150 000€ estimés/an dès 2026 Sécuriser les vélos des élèves : 80 000€/ an estimés dès 2023

Calendrier

- Juin 2022 / Octobre 2023 : Aide à l'achat au vélo
- Dès 2024 : Stationnement vélo sécurisé
- Dès 2026 : 192 km de voie et de piste cyclables sur le territoire par les différents gestionnaires de voirie / Mise en place d'un système de location longue durée sur le territoire de la CACL
- Dès 2023 : Sécuriser les vélos des élèves

Indicateurs

En italique : indicateurs spécifiques non référencés sur la plateforme Territoires en Transitions.

- Emissions de gaz à effet de serre - transport routier
- Consommation énergétique - transport routier
- Part modale vélo
- Pistes cyclables
- Stationnement vélo
- Plan de déplacements Etablissements Scolaires ou un pédibus/vélobus
- Émissions de polluants atmosphériques
- *Nombre de vélos aidés*
- *Nombre d'action de sécurisation)*
- *Nombre de km de voies créés*

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

Non renseigné

Orientation 4.4 - Diminuer les besoins en déplacement

4.4.1. Développer des solutions d'optimisation des déplacements

4. Impliquer les acteurs du territoire dans les transitions > 4.4 Diminuer les besoins en déplacement

Statut

Non renseigné

Niveau de priorité

Non renseigné

Objectifs

Non renseigné

Description de l'action

Au niveau territorial, cette action prévoit de :

- Créer des espaces de coworking dans chaque commune de la CACL où les agents des communes et de la CACL pourront travailler à distance (objectif : ne pas rester chez soi mais travailler dans une structure publique à côté de chez soi)
- Développer le télétravail -> avoir une véritable politique volontariste
- Créer une plateforme de covoiturage pour favoriser la pratique
- Favoriser le Covoiturage étudiant -> se rapprocher de l'université

Par ailleurs, beaucoup d'évènements et de formations donnent lieu à des déplacements fréquents en voiture ou en avion. Souvent, ces déplacements se font pour 2-3 jours et pourraient utilement être réalisés sous forme de visioconférences.

Aussi, au niveau interne (à la CACL), cette action prévoit de limiter les déplacements professionnels et en particulier de :

- Favoriser la participation aux évènements en visioconférence (CACL, com)
- Mutualiser les formations en privilégiant le déplacement du formateur (organismes publics, entreprises)
- Mettre à disposition des salles de visioconférence afin de privilégier ce mode d'échanges (entreprises)
- Optimiser les déplacements en mettant en place des plannings riches et en regroupant les évènements (CACL / Communes)

Les étapes de mise en œuvre sont ainsi les suivantes :

- Mise en place du télétravail
- Mise en place d'espaces de coworking
- Mise en place de plateforme de covoiturage

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu-e référent-e
/	/	/	/	/	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financeurs	Financements
/	/	Télétravail / Espaces de coworking : concertation nécessaire avec les communes pour construire ce projet Mise en place de plateforme de covoiturage sur le territoire de la CACL– budget à définir - A étudier avec la CTG si possibilité de n'avoir qu'une seule plateforme

Calendrier

- Télétravail : 2020 suite à la COVID à la CACL
- Espaces de coworking : concertation nécessaire avec les communes pour construire ce projet
- 2025 - 2026 : Mise en place de plateforme de covoiturage sur le territoire de la CACL
- 2025 – 2026 : Mise en place d'aires de covoiturages

Indicateurs

- Emissions de gaz à effet de serre - transport routier
- Consommation énergétique - transport routier
- Nombre de salariés en télétravail dans les administrations et autres entreprises
- Nombre d'espaces de coworking créés
- Nombre de plateformes de covoiturage créées
- Nombre d'utilisateurs de plateformes de covoiturage

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

Non renseigné

4.4.2. Renforcer l'équilibre des pôles générateurs de déplacements

4. Impliquer les acteurs du territoire dans les transitions > 4.4 Diminuer les besoins en déplacement

Statut

Non renseigné

Niveau de priorité

Non renseigné

Objectifs

Optimiser les besoins en déplacement par un renforcement de l'équilibre des pôles générateurs de déplacements

Description de l'action

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Schéma Cohérence Territoriale (SCOT) de la CACL prévoit un axe dont l'objet est de "structurer la mobilité durable". Cet axe comprend notamment l'objectif de renforcer le lien entre urbanisme et déplacements (alternatifs à la voiture : circulations douces, transports collectifs, ...). En effet, la question des déplacements est une préoccupation majeure et l'un des premiers facteurs de la qualité de vie pour les habitants : à titre individuel, au regard du temps et des moyens financiers qui y sont consacrés, comme à titre collectif car l'accentuation des déplacements peut constituer une des principales causes de dégradation du cadre de vie. Là encore, les solutions qui doivent faciliter les déplacements (infrastructures routières, transports en commun, déplacements doux : marche, vélo) dépendent, en grande partie, des formes d'habitat développées et des choix d'organisation du territoire.

Les objectifs spécifiques à cette question sont abordés dans une approche qualitative destinée à réduire les temps de déplacements grâce à :

- L'amélioration progressive de l'offre en matière de transports en commun et son adaptation à la réalisation de nouvelles opérations urbaines
- La mise en place progressive d'une offre de transports en commun plus structurante et susceptible de constituer une alternative crédible à l'automobile. En cohérence avec les objectifs de développement des transports collectifs et de renforcement de l'armature urbaine, le SCoT affirme la nécessité d'améliorer l'articulation entre l'urbanisation et les modes de transport. Ainsi, le développement de l'urbanisation sur des zones déjà desservies devra être privilégié tandis que les choix de localisation de nouveaux sites intégreront dès l'origine une réflexion sur leur desserte : il s'agit de renforcer le maillage du territoire, sur la base des polarités définies, qui assurent au plus près la présence de différents services et équipements,
- La réduction des trajets automobiles de courtes distances en développant le maillage de circulations douces en faveur des piétons et cyclistes et en intégrant ces déplacements dans les aménagements futurs (notamment sur les polarités du territoire). Des boucles pédestres ou des circuits vélo existent sur l'ensemble du territoire pour répondre à une vocation tourisme-loisirs dominante. Au-delà, et en réponse aux besoins de déplacements quotidiens, une offre de réseaux doit se développer progressivement. Cette offre aujourd'hui incomplète et discontinue devra s'adapter aux extensions urbaines projetées. De même, des connections devront être créées entre les voies navigables et les polarités définies. Sur ce point, le PADD affirme une ambition volontariste de développement des liaisons douces. Les déplacements piétons et en vélo doivent être sécurisés et encouragés. Ils paraissent adaptés à la configuration du territoire (taille des pôles urbains, espaces naturels à valoriser sur l'ensemble du territoire, ...) et en adéquation avec l'orientation générale de promotion du cadre et de la qualité de vie.
- Le développement de l'intermodalité en structurant les pôles d'échanges routiers, fluviaux, maritimes et aériens.

- L'incitation au covoiturage en s'appuyant sur la création/l'aménagement de parkings spécifiques aux endroits les plus stratégiques, et à la pratique de l'auto stop de manière organisée, en ciblant et développant des secteurs sécurisés pour la prise d'auto-stoppeurs.

Parmi les prescriptions du DOO du SCoT de la CACL contribuant à renforcer l'équilibre des pôles générateurs de déplacements, on peut noter la prescription 22 concernant le développement urbain autour des transports collectifs et la prescription 24 concernant le développement des modes de transports alternatifs à l'usage de la voiture.

La prescription 22 prévoit que le développement urbain, par extension ou renouvellement se fasse prioritairement dans les secteurs desservis par les transports collectifs. Dans ces secteurs, les documents d'urbanisme doivent :

- Permettre le développement d'espaces d'accueil pour des activités économiques (en cohérence avec la P9) ;
- Intégrer des programmes diversifiés de logements, notamment aidés, à proximité piétonne des points d'arrêt des transports collectifs. Ainsi, la densité des programmes de logements est majorée aux abords des arrêts TCSP (voir objectif 6- P31).

Le PDU précisera les actions et conditions d'une bonne coordination entre les politiques d'urbanisation et les politiques de déplacement pour la cohérence entre : un développement des axes lourds de transports collectifs une urbanisation ou une densification du tissu urbain existant le long de ces axes.

La prescription 24 prévoit le développement des modes de transports alternatifs, programmé à travers le projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP). Ce développement sera dans un premier temps consacré au sein de l'île de Cayenne. Par la suite, il pourra être étendu aux communes périphériques (exemple : Voies dédiées en TCSP sur la RN1). Au sein des polarités de l'armature territoriale, les principaux secteurs d'extension urbaine constituent des sites privilégiés à desservir : des liaisons douces sont définies pour assurer la connexion avec les arrêts existants de transports collectifs existants ou à créer. Le développement des modes de transport doux le long des criques et des canaux doit être prévu dans l'agglomération. Les nouveaux équipements publics sont prévus en cohérence avec les secteurs potentiels ou effectifs de desserte par les transports collectifs, notamment dans le cadre des documents d'urbanisme locaux. Les autorités compétentes en matière de document d'urbanisme local identifient, au sein des polarités, un ou plusieurs secteurs ayant vocation à faciliter le transfert entre modes de déplacement. Ces secteurs, qui constituent des plateformes multimodales, sont accessibles en mode doux et peuvent accueillir une desserte par les transports collectifs. Un minimum de stationnements de vélos est prévu et le stationnement pour les voitures peut être mutualisé avec les activités annexes. Le PDU de la CACL détermine et met en œuvre les outils permettant l'amélioration de la desserte en bus, et la réorganisation du réseau actuel. Il identifiera également les plateformes multimodales, pôle d'échanges ou parcs relais à développer.

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Élu-e référent-e
/	CACL	Communes	/	/

Coût et financement

Budget prév. total	Financeurs	Financements
/	/	/

Calendrier

Non renseigné

Indicateurs

- Consommation énergétique - transport
- Maillage du territoire par les transports en commun

AXE 5 - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DEVENIR RÉSILIENT

**Orientation 5.1 - Préserver et protéger la biodiversité
locale et la ressource en eau**

5.1.1. Mettre en place un Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI)

5. S'adapter au changement climatique et devenir résilient > 5.1 Préserver et protéger la biodiversité locale et la ressource en eau

Statut

À venir

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Mieux connaître la biodiversité d'un territoire
- Préserver et protéger la biodiversité locale
- Préserver les milieux naturels
- Créer une cartographie des trames noires, vertes et bleues
- Renforcer les corridors écologiques
- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité
- Faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales d'aménagement et de gestion du territoire.

Description de l'action

L'Office français de la biodiversité (OFB) lance régulièrement de nouveau appel à projets « Atlas de la biodiversité communale ». Cet appel à projets s'adresse en priorité à l'ensemble des communes et intercommunalités en France métropolitaine et en Outre-mer. En 2022, l'enveloppe globale atteignait 4 millions d'euros et en 2023 3 millions d'euros. C'est un financement conséquent permis par le plan de relance mis en place par le Gouvernement en septembre dernier ainsi qu'au budget spécifique de l'OFB destiné au financement des projets dans l'Outre-mer. La durée des projets présentés ne devait pas excéder 36 mois. Le plafond maximal de l'aide était fixé à 250 000 euros. La CAACL n'a pas répondu à l'appel à projet de 2023 pour permettre de monter un dossier plus transversal, avec plusieurs services : Eaux pluviales, Energie, et Habitat. Il est prévu de répondre à l'AAP de 2024 avec un "Atlas de biodiversité intercommunale (ABI)" qui se concentrerait notamment sur les trames vertes, noires et bleues et qui compléterait les ABC déjà en place sur la commune de Remire-Montjoly et de Matoury. Ce projet consiste à réaliser les études, à sensibiliser et communiquer sur la préservation et la protection de la biodiversité avec notamment :

- La communication sur le projet et l'identification des personnes ressources
- La sensibilisation du public et du milieu scolaire autour des trames
- La production d'un état des lieux des connaissances sur les espèces et milieux visés
- L'analyse des données obtenues et la comparaison avec les continuités écologiques, et avec les différentes trames (verte, bleue, marron, noire)

Groupes d'espèce et milieux naturels à étudier (et à traiter avec le prisme des trames) : Oiseaux, herpétofaune (trame verte/bleue et reptile/amphibien), mammifère (chauve-souris (trame noire)), monts boisés (trame verte), zone humide : littoral, crique, ... (trame bleue), zone agricole, zone urbaine.

Idée pour la partie « mobilisation des acteurs » :

- Ouverture éventuelle : Projet de concertation avec les agriculteurs
- Sensibilisation enfants : (adultes de demain) école primaire, collège, lycée
- Ouverture Utilisation application CAACL pour inventaire participatif faunes
- Organisation fête de l'ABI (intervenants, animation,)
- Participation au Jour de la Nuit

- Participation au concours Villes et Villages Etoilés de France
- Communication régulière sur le projet : « Le Saviez-vous ? »

Les étapes sont :

- Préparer le dossier pour l'AAP OFB
- Candidater à l'AAP OFB ABC/ABI
- Lancer les études et réalisation de l'inventaire
- Animation et mobilisation du public
- Rédaction et mise en œuvre du plan d'action

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Grand public et associations, public scolaire, autres collectivités du territoire	CACL	6 communes de la CACL, Associations locales, GEPOG SEPANGUY, Réserves naturelles, Parc Amazonien de Guyane	Denis FOUCHIER	DGA PRI/Energie	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financier 2	Montant 2	Financements
300 000 €	Auto-financement	50 000 €	OFB	250 000 €	AAP OFB ABC/ABI : aux alentours de février 2024

Calendrier

- Fin 2023 : Préparation du dossier
- T1 2024 : AAP OFB
- Fin 2024 : Lancement des phases de l'ABI
- Été 2027 : Communication sur le bilan de l'ABI

Indicateurs

Fragmentation des milieux naturels

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 3.3.4 - Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts

5.1.2. Réduire l'utilisation de l'eau potable

5. S'adapter au changement climatique et devenir résilient > 5.1 Préserver et protéger la biodiversité locale et la ressource en eau

Statut

À venir

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Réduire l'utilisation de l'eau potable pour une consommation plus raisonnée
- Renforcer l'autonomie du territoire

Description de l'action

La CACL est engagée dans une politique de préservation de ses ressources en eau. Un des objectifs de cette politique est de réduire le gaspillage de l'eau potable en mettant en place diverses actions, qui ont pour effet de n'utiliser l'eau potable qu'à des fins essentiels et de valoriser la récupération des eaux de pluie pour tous les autres usages :

- Mise en place de subventions à l'achat de récupérateurs d'eaux de pluies
- Renforcement du tarif progressif pour la consommation de l'eau potable afin qu'il devienne plus dissuasif tout en expérimentant la gratuité des 1ers m3 indispensables afin de conserver la politique sociale de la CACL. Évaluer la politique tarifaire applicable aux industries et à l'agriculture et voir s'il faut l'adapter dans ce contexte.
- Expérimenter au sein des bâtiments de la CACL la mise en place de réseaux ménagers « secondaires » pour utiliser les eaux de pluie (WC/...).
- Sensibilisation des administrés sur l'ensemble des mesures mises en place ainsi que sur les règles de bonne conduite à adopter.

Les étapes du projet sont :

- Mener un groupe de travail afin de déterminer les modalités de subventionnements des récupérateurs d'eaux de pluies, et de la nouvelle tarification progressive de l'eau incluant les premiers m3 gratuits
- Soumettre les propositions à la commission de l'eau ainsi qu'à la commission finance et fiscalité
- Soumettre les propositions au vote de l'assemblée communautaire
- Évaluer s'il est possible d'intégrer les éléments de la tarification progressive de l'eau par avenant à la DSP ou s'il convient d'attendre son renouvellement en 2028
- Faire des actions de sensibilisation et de communication auprès des administrés afin d'expliquer les modalités de subventionnement et la nouvelle tarification
- Faire les travaux nécessaires à l'expérimentation de la récupération des eaux de pluies pour l'usage ménager
- Établir un reporting semestriel de l'évolution de la consommation d'eau au sein des locaux de la CACL et sur le territoire de la CACL
- La présentation en assemblée plénière d'un bilan annuel, qui pourra éventuellement amender la politique tarifaire

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu-e référent-e
Grand public et associations, partenaires, collectivités du territoire	CACL	ADEME, 6 communes de la CACL	Leïna LAFRONTIERE, Sébastien LUBIN	DGA TSO / Eau Potable	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financements
/	Autofinancement	/	/

Calendrier

- S1 2024 : Ateliers de travail
- Eté 2024 : Validation en Assemblée Plénière + Mise en place de subvention à l'achat de récupérateurs d'eaux de pluies
- 2024-2025 (ou 2028 pour renouvellement DSP?) : Intégration des éléments de tarification progressive
- 2024-202X : Sensibilisation/communication
- 2024 : Expérimentation sur le bâtiment siège de la CACL (et autres bâtiments éventuellement)
- Fin 2024 : Présentation bilan annuel en Assemblée plénière

Indicateurs

- Consommation d'eau des bâtiments
- Consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable
- Consommation d'eau des espaces verts
- Économie d'eau potable

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 1.2.1.3 - Étudier les potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire
- CAE 2.2.3.1 - Utiliser les énergies renouvelables et de récupération locales en priorité (selon gisement)
- CAE 3.3.1 - Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable (énergie et ressource)
- CAE 3.3.1.3 - Mettre en œuvre des mesures concrètes visant l'amélioration et l'optimisation de l'efficacité énergétique des installations d'eau potable

Orientation 5.2 - Réduire la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques

5.2.1. Adapter le bâti existant ou nouveau aux risques d'inondation

5. S'adapter au changement climatique et devenir résilient > 5.2 Réduire la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques

Statut

En cours

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Adapter le bâti existant pour le protéger des entrées d'eau lors des inondations
- Adapter les nouvelles constructions dans les zones urbaines en zone de submersion marine et débordement de zones humides pour les protéger des inondations et ne pas aggraver les risques pour le bâti existant alentour
- Contrôler l'implantation de l'urbanisation future en zone de submersion marine et débordement de zones humides

Description de l'action

Le territoire de l'Agglo est exposé au risque d'inondation. 30% des habitants sont concernés. Les zones urbaines situées à moins de 2 mètres au-dessus du niveau de la mer sont impactées par des inondations fréquentes dues à la submersion marine et au débordement des zones humides. Les experts prévoient une élévation du niveau de la mer de 25 cm d'ici à 2050 due au changement climatique. Les risques de submersion marine seront donc notablement aggravés. Les constructions existantes et futures doivent pouvoir s'adapter à ces inondations fréquentes afin que celles-ci aient un impact limité et contrôlé sur la santé, le cadre de vie et les activités économiques du territoire. Les constructions existantes doivent pouvoir être protégées des entrées d'eau par des équipements adaptés (clapets antiretour, batardeaux...). L'implantation des constructions nouvelles doit tenir compte de ces risques. En zone urbaine, les constructions devront être adaptées pour être protégées des inondations et ne pas aggraver les risques pour le bâti existant alentour.

Intérêts pour la CACL et les communes membres :

- Limiter les impacts des inondations par submersion marine et débordement de zones humides sur le bâti
- Éviter les inondations des constructions nouvelles

Les étapes prévues sont :

- lancement des études du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de l'Agglo
- lancement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la CACL
- définition du zonage pluvial
- réalisation d'une étude de faisabilité pour la protection des habitations soumises à des inondations fréquentes
- élaboration du programme d'actions du PAPI comprenant des mesures de réduction de la vulnérabilité du bâti existant
- déploiement des équipements de protection pour le bâti existant et contrôle de l'urbanisation future

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu-e référent-e
Grand public et associations	CACL	6 communes de la CACL	Carole SEJOURNE	DGA PRI / TSO / DHE / Eaux Pluviales	Thierry ELIBOX

Modalités de mise en œuvre

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financements
500 000 €	Autofinancement	/	/

Calendrier

- 2018 : lancement du schéma directeur de gestion des eaux pluviales
- 2019 : lancement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la CACL
- 2022-2024 : finalisation et approbation du zonage pluvial
- 2022 : étude pour la protection des habitations soumises à des inondations fréquentes
- 2023-2024 : élaboration du programme d'actions du PAPI
- 2024-2030 : déploiement des équipements de protection

Indicateurs

Part des cours d'eau en bon état écologique (%)

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 1.3.1 - Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols
- CAE 1.3.1.5 - Connaître et protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers de l'artificialisation des sols via les documents d'urbanisme et la politique foncière associée
- CAE 3.3.3 - Optimiser la gestion des eaux pluviales
- CAE 3.3.3.1 - Connaître les enjeux locaux de la gestion des eaux pluviales et des inondations sur son territoire
- CAE 3.3.4 - Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts

5.2.2. Développer des aménagements végétalisés pour les canaux urbains

5. S'adapter au changement climatique et devenir résilient > 5.2 Réduire la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques

Statut

En cours

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Améliorer les fonctionnalités hydrauliques des canaux pour prévenir les inondations
- Mettre en valeur les canaux urbains dans le paysage urbain et permettre leurs multifonctionnalités (cheminement pédestres, loisirs)
- Développer la nature en ville pour lutter contre les îlots de chaleur

Description de l'action

Le territoire de l'Agglo comprend environ 440 km de canaux et fossés qui permettent de collecter et évacuer les eaux pluviales vers la mer. Le climat équatorial propice au développement de la végétation, les faibles pentes qui ralentissent l'écoulement de l'eau et les rejets d'eaux usées non ou partiellement épurées conduisent à l'envahissement des canaux par une végétation herbacée envahissante. Cette végétation ralentit l'écoulement de l'eau et réduit progressivement les sections hydrauliques par accumulation de la matière organique. Ce phénomène aggrave les inondations fréquentes dues au sous-dimensionnement des réseaux et à l'absence de pente. Les canaux urbains occupent une place importante dans des zones stratégiques au cœur des zones urbaines. La présence d'une végétation envahissante conduit à une mauvaise perception de ces ouvrages par les habitants alors que leur fonction hydraulique est essentielle pour éviter les inondations. L'enlèvement périodique de la végétation est coûteux, destructeur pour l'environnement et peu efficace en raison de la repousse très rapide. La CACL est depuis 2020 un des 10 sites pilote du projet ARTISAN développé par l'OFB avec un financement européen pour promouvoir les solutions d'adaptations fondées sur la nature pour s'adapter au changement climatique. Le projet de la CACL consiste à développer des techniques de génie végétal équatorial pour lutter contre la végétation invasive dans les canaux urbains.

Intérêts pour la CACL et les communes membres :

- Prévenir l'aggravation des inondations fréquentes en milieu urbain en lien avec l'urbanisation
- Favoriser la végétation en ville afin de préserver un cadre de vie agréable malgré les hausses de température

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu-e référent-e
Grand public et associations	CACL	6 communes de la CACL	Danielle LUXIN	DGA PRI / TSO / DHE / Eaux Pluviales	Thierry ELIBOX

Coût et financement

Budget prév. total	Financier 1	Montant 1	Financier 2	Montant 2	Financements
500 000 €	OFB	/	Etat	/	Subvention OFB Subvention FPRNM de l'Etat

Calendrier

- 2020-2021 : Étude de définition de techniques de génie végétal équatorial pour lutter contre la végétation invasive dans les canaux urbains
- 2024 : travaux expérimentaux d'aménagement de canaux sur 450 ml de canaux
- 2025 : poursuite des travaux d'aménagement sur 1,5 km
- 2026 : Élaboration d'un guide pour l'aménagement des canaux urbains basé sur le génie végétal équatorial
- 2027 : Promotion des techniques de génie végétal pour les nouveaux aménagements et poursuite des aménagements sur les canaux intercommunaux

Indicateurs

- Zones à risque naturel
- Part des cours d'eau en bon état écologique (%)

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 3.3.3 - Optimiser la gestion des eaux pluviales
- CAE 3.3.3.1 - Connaître les enjeux locaux de la gestion des eaux pluviales et des inondations sur son territoire
- CAE 3.3.3.5 - Mener une politique ferme de prévention des inondations et de protection du milieu récepteur
- CAE 3.3.4.6 - Mettre en place des actions de préservation de la biodiversité contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'amélioration du cadre de vie

5.2.3. Utiliser des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales pour limiter l'imperméabilisation des sols

5. S'adapter au changement climatique et devenir résilient > 5.2 Réduire la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques

Statut

En cours

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Limiter ou compenser l'imperméabilisation des sols pour ne pas augmenter les débits d'eaux pluviales en aval
- Favoriser les techniques alternatives notamment végétalisées permettant de limiter l'imperméabilisation et stocker les eaux pluviales

Description de l'action

Le territoire de l'Agglo connaît depuis une vingtaine d'année une urbanisation forte et le phénomène est amené à se poursuivre. L'imperméabilisation des sols empêche l'eau de pluies de s'infiltrer dans les sols, avec la suppression de la végétation, l'évapotranspiration de l'eau ne se fait plus. En conséquence, les volumes d'eau qui ruissèlent en surface augmentent très largement. La réalisation de réseau pour canaliser et évacuer l'eau de pluie réduit fortement les temps d'écoulement. Il en résulte une très forte augmentation des débits à évacuer en aval des zones imperméabilisées et une élévation de la température en saison sèche. Le changement climatique va conduire à une hausse sensible du niveau de la mer (+25 cm en 2050), une élévation des températures et possiblement une hausse des pluies exceptionnelles. Le territoire est déjà soumis à des inondations fréquentes dues à un réseau principal sous-dimensionné et à une altimétrie basse. L'Agglo a élaboré un zonage pluvial qui définit les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement conformément à la réglementation. Ce document préconise également aux aménageurs d'utiliser des techniques alternatives pour limiter l'imperméabilisation et stocker l'eau de pluies (parking perméable, jardins de pluies et noues plantées...). Les services de l'État ont déjà élaboré des guides locaux concernant les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.

Intérêts pour la CACL et les communes membres :

- Prévenir l'aggravation des inondations fréquentes en milieu urbain en lien avec l'urbanisation
- Favoriser la végétation en ville afin de préserver un cadre de vie agréable malgré les hausses de température

Les étapes prévues sont :

- Élaboration du zonage pluvial
- Approbation du zonage et annexion aux documents d'urbanisme communaux
- Favoriser la réalisation de techniques alternatives dans le cadre de sites pilotes (OIN notamment)
- Poursuivre les études concernant l'adaptation des techniques alternatives au territoire sur la base des retours d'expérience
- Mettre en place des mesures incitatives pour élargir l'usage des techniques ayant fait leurs preuves

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu-e référent-e
Grand public et associations	CACL	6 communes de la CACL	Carole SEJOURNE	DGA PRI / TSO / DHE / Eaux Pluviales	Thierry ELIBOX

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financements
50 000 €	Autofinancement	/	/

Calendrier

- 2018 : lancement du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et élaboration du zonage pluvial (terminé)
- 2024 : approbation du zonage pluvial et intégration aux documents d'urbanisme
- 2025 : lancement d'une étude sur les techniques alternatives déjà réalisées sur le territoire (fonctionnement, avantages, inconvénients, coûts, améliorations possibles)
- 2026 : définir et mettre en œuvre des mesures incitatives pour élargir l'usage des techniques ayant fait leurs preuves

Indicateurs

Part des cours d'eau en bon état écologique (%)

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- CAE 1.3.1 - Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols
- CAE 1.3.1.5 - Connaître et protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers de l'artificialisation des sols via les documents d'urbanisme et la politique foncière associée
- CAE 3.3.3 - Optimiser la gestion des eaux pluviales
- CAE 3.3.3.1 - Connaître les enjeux locaux de la gestion des eaux pluviales et des inondations sur son territoire
- CAE 3.3.3.2 - Informer la population des enjeux et des solutions permettant de limiter le ruissellement
- CAE 3.3.3.5 - Mener une politique ferme de prévention des inondations et de protection du milieu récepteur

Orientation 5.3 - Développer une économie durable et inclusive

5.3.1. Amorcer la décarbonation des activités

5. S'adapter au changement climatique et devenir résilient > 5.3 Développer une économie durable et inclusive

Statut

À venir

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Tendre vers une économie plus durable
- Promouvoir les bonnes pratiques locales
- Sensibiliser les acteurs économiques du territoire
- Renforcer la sobriété énergétique
- Développer les ENR avec autoconsommation locale

Description de l'action

La décarbonation des activités englobe l'ensemble des mesures et des techniques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) rejetées par les activités économiques. Cette démarche peut concerner une ou plusieurs entreprises, une région, un pays ou toute une économie ou certains secteurs d'activités très polluants comme l'industrie. La décarbonation de l'industrie française s'inscrit dans le cadre d'objectifs européens et internationaux. La 21e conférence des Parties (COP21) a abouti en décembre 2015 à l'adoption de l'Accord de Paris, qui implique des engagements de limitation des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les pays développés et en développement. Au niveau national, l'inscription par la loi relative à l'énergie et au climat en novembre 2019, d'un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, puis la publication en mars 2020 de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) matérialisent l'engagement pour le climat de la France. La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) fixe une trajectoire cible de baisse des émissions pour la France. Pour l'industrie, qui représente environ 20 % des émissions de GES, cette trajectoire se traduit par une réduction des émissions de 35 % d'ici 2030 par rapport à 2015 puis de 81 % d'ici 2050. La SNBC est actuellement en cours de révision, et les objectifs pourront être réajustés suite à l'adoption du paquet « Fit for 55 » à l'échelle européenne.

Les sous-actions prévues sont :

- Aider à reporter les consommations vers de l'énergie électrique produite de manière renouvelable en remplacement des consommations d'énergie fossile.
- Décarbonation de l'industrie
- Sensibilisation
- Charte ZAE, etc.

Les étapes prévues sont :

- Faire un état des lieux ou un bilan carbone des activités > Outil ADEME à déployer en direction des entreprises du territoire (identifier ou inciter des entreprises à participer à la démarche)
- Pour chaque entreprise volontaire identifier un plan d'action
- Relayer les Appels à Projets et Appels à Manifestation d'intérêt auprès des dites entreprises
- Mettre en relation les porteurs de projets qui visent cet objectif commun et durable
- Informer les entreprises des aides d'État pour la production et la consommation d'énergie renouvelable (méthanisation des entreprises, installation de panneaux photovoltaïques, etc.)

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu-e référent-e
Acteurs économiques	CACL	ADEME, CTG	Jean-Louis DOLOR	DGA TSO/DDAE	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financeurs	Financements
/	/	/

Calendrier

Non renseigné

Indicateurs

- Emissions de gaz à effet de serre - industrie
- Consommation énergétique - électricité
- Consommation énergétique - industrie hors branche énergie
- Plan de déplacements Entreprise ou Administration
- Formation à l'écoconception des entreprises et des établissements
- Entreprises ou établissements sensibilisées ou accompagnées sur l'EFC

Actions des référentiels CAE et ECI en lien

Non renseigné

5.3.2. Financer des projets de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) par le Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL)

5. S'adapter au changement climatique et devenir résilient > 5.3 Développer une économie durable et inclusive

Statut

En cours

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Développer une économie sociale et solidaire territorialisée et endogène permettant d'augmenter le nombre d'actifs résidant et travaillant au sein du territoire de la CACL
- Améliorer les offres de services de soutien à la population de la CACL
- Favoriser les initiatives d'associations et d'entreprises ayant un impact sur le soutien à des publics vulnérables, la solidarité territoriale et la participation citoyenne.

Description de l'action

Les communes du territoire de la CACL ont comme caractéristique un faible niveau de services de soutien à destination de la population et à plus forte raison sur les communes rurales. Ces services de soutien très peu présents sont par exemple la garde d'enfants, l'encadrement pour la jeunesse ou les personnes âgées (personnes dites vulnérables), les services de soutiens administratifs, etc. La population est ainsi dans l'obligation de se déplacer vers les communes urbaines de la CACL, déjà mieux dotées, ou alors de se reposer sur le secteur informel. Le développement d'une économie sociale et solidaire est aussi un moyen de limiter les pollutions liées aux déplacements carbonés entre les communes du GAL et celles de la CACL qui concentrent de plus hauts niveaux de services qui doivent néanmoins se développer pour un fonctionnement optimal.

Les étapes sont :

- Rédaction et mise en œuvre de la Stratégie de développement local de la CACL, prenant en compte les zones rurales et urbaines dans le développement de l'ESS
- Agrandissement de l'équipe du GAL, avec deux animateurs gestionnaires supplémentaires, afin de couvrir les besoins de tout le territoire pour l'accompagnement des porteurs de projets aussi bien du dispositif LEADER que l'OP5 (urbain)
- Promotion du développement de l'économie sociale et solidaire lors de réunions d'information auprès des porteurs et sensibilisation à la transition sociale et environnementale pour les entreprises
- Création de documents de synthèse à l'adresse des bénéficiaires des fonds européens définissant les attendus des principes de l'ESS
- Favoriser le concours au développement durable, à la transition énergétique, à la promotion culturelle des dossiers sélectionnés

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu-e référent-e
Grand public et associations	CACL	Associations locales, Europe, entreprises locales	Davina AUGUSTE, Werley GROMAT	DGA TSO/DDAE	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financier 2	Montant 2	Financements
1 000 000 €	Europe	800 000 €	Auto-financement	200 000 €	Le budget dépendra de l'enveloppe attribuée au DLAL : 500 000€ - 1 000 000€ FEADER+FEDER

Calendrier

- 09-2023 : Validation de la SDL
- 11-2023 : Signature de la convention CACL-CTG
- 02-2024 : Recrutement des animateurs
- 03-2024 : Démarrage des animations et rédactions des documents d'informations à l'attention des porteurs de projet
- 06-2024 : Programmation des premières demandes d'aides

Indicateurs

- Mise en place de boucles locales d'économie circulaire
- Émissions de polluants atmosphériques

Actions des référentiels CAE et ECi en lien

- ECi 3.6 - Soutenir et accompagner l'économie de la fonctionnalité et de la coopération

AXE 6 - AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR*

**Pour rappel, l'amélioration de la qualité est intégrée de manière transversale dans de nombreuses actions du programme, seuls les actions spécifiques à cette thématique sont intégrées dans cet axe (cf. rapport spécifique sur la qualité de l'air).*

Conformément à l'article 85 de la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) le PCAET de la CACL comprend également un « Plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques », aussi couramment appelé « Plan air renforcé ».

Le Plan air renforcé de la CACL est présenté dans un rapport distinct, identifiant les principales actions concourant directement à la réduction des émissions et concentrations de polluants atmosphériques sur le territoire de la CACL. La fiche-action présentée ci-après complète le Plan air renforcé.

6.1.1. Mettre en place un partenariat entre la CACL et ATMO Guyane

6. Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur >

Statut

En cours

Niveau de priorité

Moyen

Objectifs

- Disposer de données fiables sur la qualité de l'air, son évolution, et son impact sur la santé
- Pouvoir réagir rapidement en cas d'épisodes de pollution de l'air en informant la population des précautions à suivre
- Sensibiliser et monter en compétences sur les enjeux liés à la qualité de l'air

Description de l'action

Conformément à l'arrêté préfectoral n°154-CBC-20 en date du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la CACL, la CACL détient la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air [...] ». Par ailleurs, la CACL est engagée dans une démarche de développement durable reposant, au regard de son SCoT, notamment, sur :

- L'équilibre de son territoire ;
- La réduction de l'empreinte urbaine du développement de manière significative ;
- La structuration du développement du territoire sur la base de l'armature environnementale et agricole
- Le rapprochement des services et des installations de production des lieux de consommation ;
- L'adaptation du territoire aux changements climatiques et la réduction de sa vulnérabilité ;
- La limitation de la consommation d'énergie, en particulier des secteurs résidentiel, tertiaire et déplacement ;
- La préservation des ressources naturelles notamment celle en eau et la qualité de l'air ;
- Et la prise en compte des risques et nuisances dans l'aménagement du territoire.

Atmo Guyane est une Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air. Elle a pour ambition de participer aux politiques publiques en matière de qualité de l'air et plus généralement aux problématiques intégrées de l'air (y compris l'air à l'intérieur des locaux), du climat et de l'énergie. Son objet est :

- Assurer la gestion et le bon fonctionnement d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air en Guyane ;
- Participer à l'élaboration, à l'amélioration et à l'application des procédures d'information et d'alerte sur délégation du préfet ;
- Accompagner les autorités compétentes lors de gestion de crise ou de post-crise ayant une incidence sur l'air une fois le dispositif mis en place ;
- Servir de support à la mise en place de toute action destinée à étudier, mesurer ou réduire les pollutions et nuisances atmosphériques et leurs effets sur la santé, l'environnement et le climat et participer à leurs suivi et évaluation ;
- Participer à l'évaluation et au suivi des actions prévues dans les plans et programmes réglementaires et volontaires ;
- Favoriser l'utilisation des informations fournies de façon que les parties prenantes puissent agir, notamment pour réduire l'exposition à la pollution et son impact sur la santé, l'environnement et les matériaux ;

- Informer et sensibiliser tous les publics sur les problématiques de qualité de l'air et du climat...

Par le biais d'une convention, la CACL s'engage à soutenir financièrement Atmo Guyane pour participer au financement du dispositif de surveillance et d'information sur la qualité de l'air, ainsi que pour réaliser les actions définies dans la convention, par le versement d'une cotisation, dont le montant est approuvé chaque année lors du vote du budget prévisionnel d'Atmo Guyane.

L'action comprend également les volets suivants :

- Sensibilisation, formation, et communication
- Accompagnement et alimentation des démarches engagées par l'agglomération et les communes du territoire
- Expertise au service des acteurs/ de la population et favoriser les coopérations pour trouver des solutions

Acteurs

Cibles	Structure pilote	Partenaires	Personne pilote	Direction / service pilote	Élu·e référent·e
Grand public et associations, acteurs économiques partenaires, collectivité, élus locaux, agents	ATMO Guyane	ADEME, CACL, DGTM	/	DGA PRI / Energie	/

Coût et financement

Budget prévisionnel total	Financier 1	Montant 1	Financements
250 000 €	Autofinancement	250 000 €	/

Calendrier

- 2023 : poursuite de la surveillance de l'île de Cayenne
- 2024 : cartographie d'une commune via un échantillonnage passif (NO₂), action de sensibilisation, intervention mettant en évidence les émissions novices.

Indicateurs

- Budget communication/sensibilisation climat-air-énergie
- Émissions de polluants atmosphériques

Actions des référentiels CAE et ECI en lien

- CAE 1.1.1 - Définir la vision, les objectifs et la stratégie Climat-Air-Énergie
- CAE 1.1.1.4 - Préciser la stratégie sur la qualité de l'air
- CAE 1.1.2 - Réaliser le diagnostic Climat-Air-Énergie du territoire
- CAE 6.1.2.2 - Connaître les rôles de chacun en matière de climat, d'air et d'énergie